

Yerushalaïm

cœur

Comité Œcuménique
d'Unité Chrétienne
pour la Repentance
envers le peuple juif

ירושלים

Février 1997
numéro 11

Que ma langue s'attache
à mon palais, si je ne
mets pas mon espoir
en Yerushalaïm au sommet
de ma joie. (Ps 136)

Quel pardon ?

Ramène-nous vers Ta Loi, ô notre Père !

Rapproche-nous de Ton service, ô notre Roi !

Et fais-nous revenir à Toi par une conversion sincère.

Sois loué, Éternel, qui accueilles le repentir.

Pardonne-nous, notre Père, nous avons péché.

Sois-nous clément, notre Roi, nous T'avons offensé.

Car Tu es un Dieu de clémence et de pardon.

Sois loué, Éternel, dont la clémence pardonne souvent !

SOMMAIRE

SEMINAIRE COEUR JERUSALEM - KIPPOUR 1996 (1ère partie)

Pages 4 à 7	Introduction au séminaire Marcel DUBOIS
Pages 8 à 14	Les mots de la Bible pour le pardon Max WARSCHAWSKI
Pages 15 à 25	Une méditation sur le pardon dans la tradition juive Daniel EPSTEIN
Pages 26 à 32	Compréhensions du pardon à l'époque biblique James KUGEL
Pages 33 à 37	Réflexions sur le pardon juif après 1945 Lucien LAZARE

Informations diverses

Page 7	Les cassettes du séminaire
Page 14	Convocation à l'Assemblée Générale de COEUR
Page 32	La session de Gagnières:
Page 38	Les Marches de réconciliation
Page 39	A propos de l'affaire des avoirs juifs
Page 40	KIPPOUR 1997 à Jérusalem

YERUSHALAIM

Périodique trimestriel de COEUR

(Comité Oecuménique d'Unité Chrétienne pour la Repentance envers le peuple juif)
Adresse postale : COEUR - Quartier Le Martinet - 30160 GAGNIERES - CCP Montpellier 4.982.93 U
Association loi 1901 - N° Siret: 410 252 555 00017 - Code APE: 913E

Abonnement annuel: France :100 F - Etranger: 140 F - Prix du numéro: 25 F

Fondateur : Henri CATTA († en 1994)

Secrétaire de rédaction: Elsbieta TWAROWSKA

Directeur de la Publication: Henri LEFEBVRE

Imprimerie: A.Meyer 76100 ROUEN

L'abonnement court du 1^{er} Janvier au 31 Décembre; les numéros parus dans l'année avant la prise d'abonnement sont envoyés au nouvel abonné.

Le renouvellement de la cotisation annuelle à l'association COEUR (minimum 100F) peut être joint à l'abonnement.

Nous vous remercions de noter notre nouveau numéro de Compte Courant Postal, qui tendra à remplacer l'ancien: COEUR - Montpellier 4.982.93 U

Pardonnez-nous !

Voilà enfin ce numéro de YERUSHALAIM, consacré au pardon, ... et nous avons déjà à nous faire pardonner notre grand retard ! En effet, le numéro 10 de notre revue est sorti d'imprimerie dans le courant Août, et depuis, plus rien !

La raison en est simple: nous avons préjugé de nos forces en voulant vous faire profiter en quelques semaines seulement des conférences données au cours du séminaire COEUR de Kippour à Jérusalem: la transcription des textes, leur correction, leur vérification, tout cela a constitué un travail beaucoup plus long que nous ne l'avions prévu, ce qui explique le retard de ce numéro 11.

Mais, en compensation, ce numéro, ainsi que le suivant, sont plus importants: ce sont des numéros doubles qui vous permettront de bénéficier dans leur intégralité des conférences qui ont été données: le présent numéro contient l'introduction au séminaire par le père Marcel Dubois et les textes de la première journée du séminaire, c'est-à-dire les textes de nos amis juifs; le numéro 12 qui est déjà en préparation, contiendra les textes des pères Michel Remaud et Pierre Lenhardt, de Soeur Anne-Catherine et du pasteur Ermano Garbi.

Ces deux numéros constitueront une base de référence pour le travail poursuivi par notre association: nous sommes très reconnaissants pour les contributions extrêmement précieuses des conférenciers. Nos lecteurs se souviendront que ces conférences ont été données dès le lendemain de Kippour, ce qui leur confère un relief particulier.

Les orateurs se sont peut-être répétés, voire apparemment contredits sur certains points de détail: nous leur laissons entièrement la parole, même si certains propos sont parfois durs à recevoir. Le père Dubois nous avertit bien dans son introduction sur le caractère utopique du désir d'harmonie complète qui pourrait nous habiter. Il est des choses que seul, le Seigneur pourra faire. Encore faut-il que nous fassions, pour ce qui nous concerne, tout le chemin qui nous est imparti.

Notre désir, en les livrant ainsi à nos lecteurs, est que ces textes servent à nous éclairer sur les enjeux de la démarche que nous poursuivons. Mais le pardon se révèle en définitive porteur par lui-même de précieuses bénédictions, non seulement pour nos entreprises collectives visant à apurer le contentieux Eglise-Israël, mais aussi, et déjà, pour toutes nos relations inter-personnelles, ce qui sera à l'évidence le premier bénéfice que nous pourrons retirer de cette démarche.

C'est bien le souhait que nous pouvons formuler à votre égard.

COEUR

AVERTISSEMENT AUX LECTEURS

Nous avons apporté tous nos soins à la transcription des conférences. Et pourtant, nos lecteurs trouveront encore des textes bien imparfaits sous plusieurs aspects: il est difficile de rendre par écrit le langage parlé; il est souvent problématique de franciser les mots hébreux; enfin, les conférenciers n'ont pu ré-écrire leur texte, certains même n'ayant pu le relire eux-mêmes.

C'est pourquoi nous leur sommes particulièrement reconnaissants pour la confiance qu'ils nous manifestent en nous permettant de publier dans cet état leurs conférences: nous pensons que la richesse exceptionnelle du fond aidera nos lecteurs à pardonner les imperfections de forme.

Introduction

au séminaire

Par le père Marcel DUBOIS

Il n'est évidemment aucun besoin de présenter ici le père Marcel DUBOIS. Les textes de ce numéro spécial, comme ceux du numéro suivant, sont des transcriptions des conférences données au lendemain de Yom Kippour 1996, lors du séminaire COEUR qui était placé sous sa présidence.

Par cette introduction, nous sommes placés devant le défi que constitue le problème du pardon, impossible mais indispensable, incontournable mais inatteignable, entre juifs et chrétiens.

Quelle est la signification de ce séminaire? Quel est le propos de ces entretiens? Dans quel esprit sont-ils conduits? Deux thèmes connexes nous sont proposés: la signification du pardon dans le Judaïsme et la conception chrétienne de la repentance.

Il ne s'agit pas d'un colloque interdisciplinaire, ni d'un séminaire - un de plus - de religion comparée ou de sociologie religieuse. Le propos est plus existentiel et plus engagé car il concerne notre vie, notre attitude spirituelle. En réalité, il s'agira pendant ces deux jours de réfléchir, par mode d'examen de conscience, ici à Jérusalem, dans l'esprit de Yom Kippour, sur un thème qui est au centre de la finalité spécifique de C.Æ.U.R.

Pour le faire, nous allons interroger nos amis juifs. Nous pourrions formuler ainsi le thème de notre rencontre: "Que pense du pardon, celui là même à qui on voudrait demander pardon?" C'est l'occasion de nous rappeler que nos amis juifs se sont depuis bien longtemps interrogés sur ce point à propos du scandale de la Shoah. Ils ont longuement réfléchi sur cette blessure, sur ses auteurs, sur leurs responsabilités. En 1965, ont été publiés les actes d'un colloque des intellectuels juifs français qui avait eu lieu les 13 et 14 octobre

1963, sur le thème du pardon, avec des exposés remarquables, en particulier de Vladimir Yankelevitch, Emmanuel Levinas et de Manitou. C'était une réflexion sur l'histoire toute récente qui apparaissait en fait comme une confrontation de réactions existentielles à l'égard d'une épreuve dont la douleur demeurerait vive dans le cœur et la chair de chacun. Ce volume est toujours actuel (1). La blessure originelle et les questions qu'elle suscite restent les mêmes.

Réfléchissant à notre tour sur ces choses, nous comprendrons mieux l'injustice et le scandale fondamental qu'a été la Shoah, et nous découvrons la subtile présence dans la conscience chrétienne de ce péché contre l'Evangile qu'est l'antisémitisme. Nous pourrions comprendre à partir de là, la gravité de beaucoup d'autres fautes contre l'humanité car, tout ce qui concerne Israël et le peuple juif, l'antisémitisme et la Shoah, ont une signification à la fois singulière, unique et universelle.

Je vous renverrai aussi à ce numéro "Supplément de la Vie spirituelle"(2) qui contient les actes du Congrès de l'ACAT (Association des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture) consacré au Pardon et à la Justice.

Il s'agissait bien sûr d'une question tout à fait particulière, celle de la torture; mais en fait, ce sont les mêmes problèmes que nous soulevons à propos de la repentance et du pardon devant les atrocités de la Shoah. Voici quelques unes des réactions des participants à ce Congrès, en réponse au questionnaire qui leur avait été distribué. Elles peuvent inspirer notre propre réflexion.

"Tout peut-il être pardonné ?"
Réponses: massivement, on affirme que le pardon est impossible ou inopérant sans repentir ou aveu préalable - que le pardon doit se mériter - une seule réponse note que ce préalable n'est pas absolument nécessaire - beaucoup pensent qu'il faut distinguer entre la faute et son auteur - "Tout le monde peut être pardonné, mais tout ne peut être pardonné".
Le rapporteur interroge: "Une telle distance est-elle légitime ? N'y a-t-il pas le risque, de faire du coupable un être abstrait, séparé de ses actes ?" Autre rubrique: paraissent impardonnables les crimes contre l'humanité, ceux contre les enfants, ceux qui nient les droits de l'homme. Tous affirment que pardonner n'est ni oublier, ni acquitter. On souligne encore que seules les victimes peuvent pardonner, mais... quand les victimes n'existent plus ?

Il est remarqué que le pardon ne mène pas toujours à la réconciliation. Alors, n'est-ce pas en contradiction avec l'affirmation que le pardon rompt la chaîne des violences et permet de nouvelles relations? Rares sont ceux qui invoquent la possible humiliation du pardonné. Soulignons cette remarque, formulée dans bien des réponses - elle est à retenir: beaucoup disent que pardonner nous change nous-mêmes.

Autres réponses: Au nom de quoi pardonner ? Au nom de l'espérance: le criminel reste un homme, il est encore image de Dieu. Au nom d'un idéal: l'homme a droit à la vie, il est toujours capable d'un mieux. Au nom de la Miséricorde de Dieu. Au nom du Christ: nous sommes appelés à devenir les imitateurs de Dieu, à découvrir que l'autre est quelqu'un que Dieu aime, malgré ce qu'il est et le crime qu'il a commis. Au nom de ce paradoxe évangélique : "Là où le péché a abondé, la grâce a surabondé".

Vous voyez que la problématique est la même, elle soulève en profondeur les mêmes

questions. En fait, ce sont les interrogations et les réflexions que Marie-Thérèse Huguet rappelait dans le dernier numéro de YERUSHALAIM. J'en rappelle simplement quelques unes :

"Comment peut-on avoir à se repentir d'actes que l'on n'a pas commis ? La repentance comme le péché ne peut-elle être que personnelle Depuis le temps qu'on entend parler de cette repentance, depuis qu'il y a eu des paroles publiées dans ce sens, finissons-en et tournons la page ! Il est morbide de toujours penser à la repentance, c'est vers l'avenir qu'il faut se tourner. Aucun Juif ne peut pardonner ce qui a été fait à d'autres... on les embarrasse et même on les blesse en leur demandant pardon; les Juifs ne demandent pas cela, ils attendent seulement de nous l'acceptation de leur identité, notre respect et notre présence à leurs côtés dans leur lutte contre l'antisémitisme. Repentance implique réparation, on ne peut pas réparer le passé Une telle démarche n'a aucun caractère concret, c'est un acte fait, à peu de frais, pour se donner bonne conscience...

Pour affiner la réflexion, Marie-Thérèse Huguet propose quelques suggestions, sous mode de questions : Quelle sorte de repentance? puisqu'elle ne peut être personnelle, comment formuler son caractère collectif? Comment peut-on parler de solidarité de famille? Et quel sens cela peut-il avoir? De quoi avons-nous exactement à nous repentir? Quelles sont les infidélités objectives dont nous devons être purifiés ? Ultimes questions, et j'espère que nos amis juifs nous aideront à les préciser: A qui notre repentance doit-elle être adressée, puisque Dieu seul peut pardonner? Où, quand, comment cette repentance doit-elle être présentée?

Telles sont les questions qui inspireront notre réflexion pendant ces deux jours. Elles définissent assez bien le thème de nos entretiens.

Mais elles nous invitent en même temps à prendre conscience de l'attitude d'esprit qui est requise de nous pour l'aborder. Comme je l'annonçais déjà au début de cette introduction, nous pourrions résumer en une seule question le sujet qui nous réunit : "Que pensent du pardon celui ou ceux envers qui nous ressentons le besoin de demander pardon ?" Nos interlocuteurs seront des amis juifs.

La question est là, déjà ouverte. Ce sera le contenu des réflexions pendant ces deux jours. Si je passe de la signification de notre rencontre et son contenu, à la singularité et à l'originalité de l'esprit dans lequel doit se développer notre réflexion, nous aurons à accepter l'interrogation suivante: Quelle attitude est demandée de nous ?

Si j'avais à préciser l'esprit de cette rencontre, je dirais qu'il faut que nous la concevions comme un exercice particulier du dialogue, une expérience paradoxale de la nécessité, mais en même temps, des limites de ce qu'on appelle un peu rapidement le "dialogue" entre juifs et chrétiens.

Ici permettez-moi de vous faire un aveu, qui pourra paraître à certains quelque peu pessimiste mais qui relève en réalité d'une exigence très positive. J'éprouve de plus en plus de réserve à l'égard de ce qu'on appelle, généreusement mais hâtivement le "dialogue judéo-chrétien". L'expression me semble avoir été banalisée jusqu'à être vidée de sa signification absolument singulière. Il ne s'agit pas d'une rencontre comme les autres. L'expérience m'a amené à découvrir que les rencontres authentiques entre Juifs et Chrétiens sont plus profondes que ce que nous appelons généralement des dialogues. S'agissant des Juifs et des Chrétiens, le dialogue exige paradoxalement beaucoup de silence, le silence de l'écoute et du respect, le silence de l'attention à l'autre. Et qu'en est-il lorsqu'il s'agit de l'indicible, d'un mystère de souffrance qui est au delà de toute expression comme c'est le cas, unique et incommunicable, qui est celui de la Shoah ? A cet égard, le thème et le cadre de ce séminaire vont nous aider à découvrir les conditions et les exigences du dialogue authentique.

Pour me faire comprendre, je recourrai à deux expériences personnelles qui m'ont aidé à percevoir la singularité de notre rencontre. Vous savez que j'ai eu l'occasion de dialoguer publiquement, avec le Professeur Leibovitz, en particulier au cours d'une série d'entretiens télévisés. Je dois dire en passant, que nous avons dû en subir le style et le programme qui ne nous plaisaient guère. Quoi qu'il en soit, si vous avez eu l'occasion de regarder ces

émissions, vous avez certainement constaté qu'il ne s'agissait pas d'un dialogue, mais de deux monologues parallèles. Les deux interlocuteurs étaient certes présents l'un à l'autre, bienveillants l'un à l'égard de l'autre, animés par un respect et une attention réciproques, mais il n'y avait pas de véritable échange. Ce n'était pas pour autant une confrontation, c'était une présentation juxtaposée de deux manières de concevoir le rapport avec Dieu, avec l'homme et avec le monde. La rencontre était au-delà du dialogue. Le Professeur Leibovitz a écouté poliment l'exposé que je donnais de ma foi et de mon expérience chrétienne mais son propos n'était pas d'en discuter. Il entendait simplement témoigner de la manière de concevoir et de mettre en oeuvre les exigences de sa fidélité au judaïsme. Même quand en cela se manifeste l'identité juive et cela suffit. J'aurais pu traduire: ce que les autres pensent de nous, en particulier les chrétiens, même si leur réaction est celle du respect et de la reconnaissance, n'a en soi aucune importance; l'essentiel est que nous soyons fidèles.

Cette expérience en a confirmé une autre que nous avons faite, il y a trente ans, dans le cadre de la communauté chrétienne de langue hébraïque à Jérusalem... On avait invité le Professeur Wervlowsky, de l'Université Hébraïque, l'un des promoteurs et pionniers des relations entre Juifs et Chrétiens, à venir nous parler de l'expérience religieuse dans le Judaïsme et de nous expliquer la manière dont un Juif met en oeuvre sa foi dans sa vie. Il nous a fait un exposé très nourri, très brillant, très articulé et très lyrique en même temps. A la fin de la conférence, il y a eu la période souvent confuse et embarrassante des questions de l'auditoire. Un jeune dominicain assez représentatif de la mentalité de l'époque, a demandé au Professeur Werblowsky: "Où est le témoignage dans tout cela, vous n'en avez pas parlé." La réponse a été admirable dans sa simplicité: "C'est une question que nous ne nous posons pas. Il nous est demandé d'être fidèles, nous essayons de l'être en pratiquant la Loi. Le Seigneur fait ce qu'il veut de notre fidélité. C'est en cela que consiste le témoignage". En d'autres termes, dans notre dialogue avec les autres, il n'y a pas propos déterminé de rendre compte de ce que nous

sommes . Nous essayons d'être fidèles et cela suffit au niveau de l'être.

Ceci nous invite à reconnaître qu'il y a dans notre rencontre, antérieurement à toute explication, à tout discours, une solitude de chacun dans sa fidélité. Ceci demande d'accepter d'emblée ce qui ne peut pas ne pas être ressenti dans nos coeurs comme une déchirure et nous en ferons l'expérience, ces deux jours: au coeur de la proximité la plus proche, dans l'intimité la plus profonde de notre reconnaissance mutuelle, nous ne pouvons pas ne pas percevoir et accepter que nous sommes séparés et différents au niveau de la foi. Si c'est vrai déjà au niveau du dialogue pacifique que nous menons dans ce qu'on appelle "le dialogue judéo-chrétien", qu'en sera-t-il lorsqu'il s'agira de réfléchir ensemble sur cette blessure unique et indicible de la Shoah ?

Alors, nous allons écouter nos amis juifs, pour apprendre d'eux la manière dont, dans leur lecture de la Bible avec J. Kugel, dans la mémoire, la fidélité à la tradition avec le Rabbin Warchawsky et Daniel Epstein, dans le bilan de l'histoire récente et des rencontres avec les chrétiens depuis la Shoah, avec Lucien Lazare, ils comprennent le pardon, pratiquent le pardon. Ils nous diront comment

ils mesurent la responsabilité de ceux qui sont coupables du Mal dont leur peuple a souffert, et peut-être aussi nous feront-ils comprendre ce qu'ils attendent d'une authentique compassion. Soyons prêts à ce qu'ils nous ramènent à la question qui est le propos même de C.OE.U.R : Comment réparer l'irréparable ? Comment réagir à l'indicible ? Comment consoler, c'est à dire rejoindre l'autre dans sa solitude lorsque cette solitude est infinie, insondable comme l'abîme de souffrance qui a englouti le peuple juif dans les ténèbres de la Shoah ?

Ces quelques réflexions n'avaient pas d'autre propos que de vous inviter à l'attention et au silence, à prendre conscience du sérieux et de la centralité de ce qu'il faut appeler, en toute vérité, membres de C.OE.UR., votre vocation. Qu'est-ce que cela exige de nous en tant que chrétiens? Les exposés de Pierre Lenhardt, de Michel Remaud et de Soeur Anne Catherine nous aideront à préciser cette question à la lumière de notre foi. (3)

Je souhaite que ces deux jours de réflexion et de prière nous apprennent à regarder le peuple juif, à scruter le mystère d'Israël, dans la lumière où Dieu les voit. Qu'est-ce que cela demande de nous lorsqu'il s'agit du pardon ?

Frère Marcel Dubois

Annotations:

- (1) La conscience juive face à l'histoire. Le pardon, Paris, Presses Universitaires de France, 1965.
- (2) Pardon et Justice (ACAT), le supplément, N°187, 1993. Paris, Cerf. Voir aussi P. Ricoeur, "Le pardon peut-il guérir ?", Esprit, mars 1995.
- (3) Ces exposés feront l'objet du numéro 12 de YERUSHALAIM

LES ENREGISTREMENTS DES CONFERENCES

Les enregistrements des conférences sont disponibles sur cassettes au prix de 28F/pièce +frais d'envoi.

2128	Marcel DUBOIS	Introduction au séminaire.
2129	Max WARCHAWSKI	Expiation et pardon.
2130	Daniel EPSTEIN	Qui pardonne ? Qui est pardonné ?
2131	James KUGEL	Le pardon dans la Bible : analyse de quelques textes.
2132	Lucien LAZARE	Réflexion sur le pardon juif après la Shoah .
2133	Michel REMAUD	Accueillir la grâce du repentir. 1: les motifs.
2134	Michel REMAUD	Accueillir la grâce du repentir. 2: la nécessité.
2135	Pierre LENHARDT	Confession et pardon.
2136	Sr.Anne-Catherine AVRIL	Pardonne-nous ... comme nous pardonnons.

Les commandes sont à adresser à : Service Cassettes - CENTRE CHRETIEN - 30160 GAGNIERES

Expiation et pardon

Max WARSCHAWSKI

Grand Rabbin Honoraire de Strasbourg et du Bas-Rhin

Mes chers amis, lorsqu'Elsbietha m'a demandé de prendre la parole pour exposer la notion du pardon dans le judaïsme, j'ai évidemment accepté parce que je n'ai jamais su lui refuser quelque chose et parce que, un certain nombre d'entre vous le savent, j'ai participé à plusieurs de vos rencontres. Mais je ne vous parlerai aujourd'hui, ni d'histoire, ni de politique religieuse. Je veux simplement vous parler du pardon.

La première chose que j'ai faite en sachant que je devais parler du pardon, c'est ouvrir mon dictionnaire encyclopédique: j'ai voulu savoir quelles étaient les définitions et les synonymes de ce mot. J'ai trouvé ceci: pardon = rémission d'une faute, d'une offense ou d'un péché. Alors j'ai cherché sous rémission et j'ai trouvé pardon ! J'ai cherché la définition de péché. J'ai trouvé péché = transgression volontaire de la loi divine. Puis j'ai cherché ce que signifiait expiation et j'ai trouvé que c'était une cérémonie religieuse pour effacer une souillure ou un crime. Une purification est une réparation pour un crime, ou pour une faute ou la réparation d'un péché par la pénitence. Et enfin, j'ai voulu savoir ce que signifie pénitence. J'ai vu qu'on parlait de repentir, du regret d'avoir offensé Dieu; ce qui fait avouer la faute commise et qui porte à la réparer. C'est donc avec cela que je suis parti et j'ai essayé de voir ce que le judaïsme dit à ce sujet.

En hébreu, pour la faute et le péché, il y

a trois expressions différentes : la première c'est Het, la deuxième c'est Avon, la troisième c'est Pècha. Et ces trois termes sont les expressions de la mansuétude de Dieu qui se trouvent dans Ex.34:7 où il est dit : " Dieu supporte le crime, la rébellion, la faute" . A cet endroit, dans les traductions françaises des bibles catholiques, protestantes et juives, j'ai trouvé pour crime = Avon , pour rébellion = Pècha , et pour faute = "Hèt" Selon l'interprétation rabbinique, un Hèt est une faute commise involontairement, par inadvertance. Avon est une faute commise sciemment, intentionnellement mais celui qui a commis cette faute veut revenir vers Dieu, veut faire pénitence. Alors que Pècha est une rébellion ouverte contre Dieu. Vous voyez donc qu'il y a une gradation dans la faute ; puisque nous partons de la faute involontaire et nous arrivons jusqu'à la faute qui est une rébellion contre Dieu.

Pour expier le péché commis par inadvertance la Thora connaît le sacrifice expiatoire. Celui qui s'appelle "Hatat" : le sacrifice expiatoire, de la même racine que "Hèt". Le rabbinat français le traduit par sacrifice expiatoire; Second par sacrifice d'expiation; la Bible de Jérusalem par sacrifice pour le péché

C'est au Lévitique 6 que l'on parle du "Hatat", et c'est au Lévitique 7 que l'on parle du péché commis intentionnellement et pour lequel on doit offrir un sacrifice qui s'appelle "Aham". Ce mot est traduit par offense délictive pour le

rabbinat, sacrifice de culpabilité pour Segond, sacrifice de réparation pour la Bible de Jérusalem. La faute involontaire s'appelle "Chgaga", erreur, ignorance. La faute intentionnelle s'appelle "Zadon", orgueil, arrogance.

Comment expier, faire absoudre les fautes que l'on a commises ? Là encore, nous avons trois expressions qui désignent les degrés qui vont jusqu'au pardon total : "Seli'ha" qui vient de la racine Salàh. "Me'hila" qui vient de la racine Mâhal. "Kappara" qui vient de la racine Kapper.

En traduction française, le premier terme "Seli'ha" est traduit par pardon, le deuxième terme "Mehila" est traduit aussi par pardon, le troisième terme "Kappara" est traduit par expiation.

Or les deux premiers termes, nous les disons chaque jour dans la prière quotidienne à trois reprises. C'est une des "18 ou 19 Bénédictions", où nous disons "Pardonne-nous, O Père car nous avons péché (et là viens la racine "Hèt"). Pardonne-nous, O Roi parce que nous avons failli" (et là vient la racine Pècha). Le jour de Kippour, au moment de la grande confession où nous évoquons devant Dieu par ordre alphabétique, en trois groupes, toute la série des transgressions que l'on peut commettre, à chacune des interruptions, nous demandons à Dieu que pour toutes les infractions : "Selahl la nou" Pardonne-nous, "Mehal la nou" Absous-nous. "Kaperl la nou" Remets-nous.

Dans l'Ecclésiaste 7:20, il est dit "Il n'y a aucun homme juste sur la terre, au point de faire le bien sans jamais pécher" et là c'est le mot "Hèt" qui est utilisé. Il faut donc reconnaître ses fautes et en demander pardon à Dieu. Dans le Lévitique, il y a une législation complète qui concerne l'expiation de la faute. Au chapitre 16, la Thora décrit la cérémonie d'expiation présidée par le grand prêtre Aaron après la mort de ses fils. Il s'agit d'un rituel qui complète les sacrifices quotidiens par des offrandes expiatoires, parmi lesquelles figurent les deux boucs, dont l'un sera offert en sacrifice de "Hatat" (Hèt) et l'autre envoyé dans le désert, que l'on appelle le "Bouc émissaire". Ce sont les vingt-huit premiers versets du Chapitre 16. Avant d'envoyer le bouc vers le contrée désertique, le grand prêtre devra confesser à haute voix les fautes de la collectivité et ses

fautes privées et en charger symboliquement le bouc émissaire.

Les versets suivants 29 à 34 instituent pour le 10 du 7ème mois (ce qui est chez nous le 10 Tichri) une journée annuelle de mortification pour se purifier devant Dieu. Ici, nous avons donc deux nouveaux termes: la mortification et la purification. Il est dit: "Ce sera pour vous un statut perpétuel pour relever les enfants d'Israël de tous leurs péchés une fois l'année". C'est là l'institution et le rituel du jour du Kippour. Mais le terme de "Yom Kippour" ou "Yom ha Kippourim" n'apparaît pas dans ce chapitre. Il ne figure qu'en Lévitique 23 sous le nom de "Yom ha Kippourim", le jour des pardons ou des expiations, jour de jeûne et de mortification

<u>3 Degrés dans les péchés</u>	
Hèt: de 'Hato	חטא
Avon	עון
Pècha	פשע
<u>Sacrifices expiatoires</u>	
'Hatat: de 'Hato	חטאת
Acham	אשם
<u>3 Degrés dans le pardon</u>	
Me'hila	מחילה
Seli'ha	סליחה
Kappara (cf Yom Kippour)	כפרה
<u>תשובה</u>	
Techouva: de שׁוּב revenir	
<u>וידוי</u>	
Vidoui: de הָדָה reconnaître, confesser	

pour l'expiation des péchés commis au cours de l'année. C'est là que se trouve défini et imposé pour les temps à venir le jour de Kippour. Tant qu'existait le Temple, le jour de Kippour était marqué par le rituel des sacrifices, eux-mêmes liés à la confession, à la reconnaissance des fautes commises et à la demande du pardon, mais les prophètes insistent déjà sur l'importance de la pénitence sans laquelle le sacrifice n'est qu'un acte vide de tout sens.

C'est ainsi que le prophète Osée dit (14:3):

"Armez-vous de paroles suppliantes, revenez au Seigneur, dites lui. Fais grâce entière à la faute, agréé la réparation. Nous remplacerons les taureaux du sacrifice par les paroles de nos lèvres".

Isaïe est encore beaucoup plus violent (1:11-15):

"Que m'importe, , la multitude de vos sacrifices, Je suis saturé de vos holocaustes de béliers, de la graisse de vos victimes. Cessez d'apporter l'oblation hypocrite. Votre encens m'est en horreur. Lavez-vous, purifiez-vous, écarter de mes yeux l'impureté de vos actes. Recherchez la justice, rendez le bonheur à l'orphelin, défendez la cause de la veuve..."

Cela ne signifie pas qu'Isaïe, comme les autres prophètes s'oppose aux sacrifices puisqu'ils sont mentionnés dans la Torah, par conséquent ce sont des lois obligatoires. Mais il veut effectivement enseigner que le sacrifice en lui-même, le geste du sacrifice n'a aucune valeur, s'il n'est pas soutenu par une reconnaissance de la faute, une expiation et une pénitence totale. Au chapitre 57 du même prophète se trouve un texte que nous avons lu hier matin dans la "Haftara", c'est-à-dire dans le chapitre prophétique qui termine la lecture de la Thora:

"Voici le jeûne que j'aime. C'est rompre la chaîne de l'injustice, délier les liens de tous, les jougs, renvoyer libres ceux que l'on opprime, briser toutes les servitudes. Que tu partages ton pain avec l'affamé et que tu recueilles chez toi, le sans-abri".

Je pense que ces deux citations que l'on pourrait retrouver de la même manière, mais pas avec autant de fougue, chez tous les prophètes, suffiront.

Le temple, ayant été détruit en 586 avant l'ère chrétienne, il n'y eut plus de sacrifices et la prière vint remplacer les holocaustes selon la parole d'Osée. Au lieu des actes expiatoires de Kippour, on évoquera le déroulement de la

cérémonie disparue et même lorsque nos ancêtres sont revenus de Babylone, cela n'a pas fait disparaître la prière publique de Kippour, ni les oraisons quotidiennes. Pour la communauté ou pour l'individu, la prière de remplacement des sacrifices par la prière évoquait le sacrifice expiatoire ou le sacrifice de culpabilité. C'est comme si on apportait une offrande réelle. Cela va même plus loin, c'est comme si on s'offrait soi-même en sacrifice. D'ailleurs si vous regardez attentivement le texte du Pentateuque, vous verrez que pour l'offrande des sacrifices, il est dit *"vous apporterez en offrande tel et tel sacrifice une fois au moment de Tichri, c'est à dire le mois de la pénitence. Il est dit "assitem Olah", "vous ferez l'holocauste" et nos maîtres interprètent le mot " vous ferez", "vous ferez vous même holocauste." (C'est-à-dire vous serez vous-mêmes holocauste.)*

Mais il y a deux conditions qui s'imposent dans la prière: d'abord, le retour vers Dieu, c'est à dire la pénitence (c'est ce qu'on appelle "Techouva" de la racine "Chouv" revenir); ensuite, la confession des fautes commises, par l'individu comme par la collectivité. Il n'y a pas de pardon sans Techouva, et la Techouva elle-même est le motif des solennités de Tichri, depuis les préparatifs un mois avant, puis à Roch Ha Shana même, le jour du début de l'année, puis pendant les "dix jours de pénitence" qui vont de Roch Hachana jusqu'à Kippour. Et le sommet de toutes ces prières est le jour de Kippour. Il y a un slogan que nous répétons aussi bien à Roch Hachana qu'à Kippour et qui dit : " La Techouva - c'est à dire la repentance - la prière et la charité - qui en hébreu signifie aussi justice - peuvent arrêter et effacer l'arrêt fatal décidé par Dieu." Nous avons donc toute cette période pour revenir sur nous et pour faire s'il le faut, transformer la décision divine. C'est pourquoi la Techouva occupe une place privilégiée dans la littérature éthique du monde rabbinique: Maïmonide, un des grands maîtres de la synagogue au 12^{ème} siècle, consacre un grand nombre de chapitres à la Techouva, ainsi que tous les théologiens du Moyen-âge et des temps modernes. Un des textes les plus émouvants dans la liturgie des jours redoutables dit: "A Roch Hachana, Dieu inscrit les actions de l'homme, mais c'est à Kippour qu'Il scelle son destin". La tradition juive considère que, le jour de Roch Hachana chacun, individuellement ou collectivement, passe devant Dieu comme un troupeau devant son berger, et c'est alors que

Dieu pèse les actions commises dans l'année et décide du sort de celui qu'Il juge. De Roch Hachana à Kippour, il y a 10 jours qui sont les dix jours de Techouva, les 10 jours de la pénitence. La possibilité est donnée à l'homme de se repentir, de regretter les fautes commises, mais aussi de prendre l'engagement de mieux agir. Dieu, durant cette période descend de son trône de rigueur, c'est à dire le trône de justice, pour prendre place sur le trône de la miséricorde. Dieu à ce moment là ne juge pas avec la rigueur de la loi, mais il est capable et prêt à agir dans le sens de la pitié et de la miséricorde. Et ces 10 jours accordent un délai au pécheur afin qu'il fasse Techouva. Dieu le juge alors au delà de la Loi stricte. Pour celui qui se repent, Dieu transforme les fautes intentionnelles (Avon) en fautes par inadvertance (Hèt). Il diminue la gravité des fautes commises.

Plus encore, disent nos maîtres, si le repentir de l'homme n'est pas simplement dû à la crainte du châtement, ou à la crainte des jours redoutables de Roch Hachana à Kippour, mais s'il est l'expression d'un retour d'un amour sincère de l'homme pour Dieu, alors les fautes elles-mêmes sont supprimées et deviennent des actes méritoires: au lieu qu'il y ait eu péché, ce péché pardonné rentre dans les qualités et les valeurs morales et humaines de l'homme. Il existe un texte dans le Talmud de Jérusalem qui dit : "On a demandé à la sagesse quel est le châtement du pécheur et la sagesse a répondu: C'est le malheur qui poursuit les pécheurs, en citant un verset des Proverbes. On a interrogé les prophètes: Quel est ensuite le châtement qui frappe le pécheur, et les prophètes ont répondu par la voix d'Ezéchiel (chap. 18): C'est la personne qui pêche qui mourra. Le fils ne portera pas la faute du père, ni le père celle du fils. Alors on a interrogé le Saint béni soit-il, Lui même: Quel est le châtement qui frappe le pécheur ? Et Dieu a répondu avec le verset d'Osée: "*Qu'ils fassent pénitence, et il leur sera pardonné*" ou bien "*Reviens Israël, jusqu'à Dieu, je les guérirai de leur égarement.*" Même lorsque toutes les portes du ciel sont fermées à cause du comportement des hommes, celle de la Techouva reste toujours ouverte.

Un texte de Maïmonide dit : "Il y a 24 péchés pour lesquels il n'y a pas de pardon, des péchés d'une telle gravité qu'il n'y a pas de pardon possible. Et des maîtres beaucoup plus récents ont dit : Vous n'avez pas compris Maïmonide: il y a toujours rémission possible

lorsque la pénitence est sincère, profonde et vient du coeur. A celui qui aurait fauté sa vie entière et revient à Dieu un jour avant sa mort, tous les péchés seront pardonnés. Et même le plus grand des justes ne pourra jamais s'élever aussi haut, dans le rapprochement de Dieu, que celui qui a fait Techouva car il peut *revenir jusqu'à Dieu*.

Osée dit "*Reviens Israël - ad Hashem Elohéha - jusqu'à l'Eternel ton Dieu*" c'est à dire que tu peux monter par ta pénitence jusqu'au trône divin. Ezéchiel dit (chap.18): "*Est-ce que je souhaite la mort du méchant ?* dit le Saint - Béni soit Il.- *qu'il revienne de sa conduite et qu'il vive*".

Dans Isaïe 1, nous lisons "*Venez donc et discutons, dit le Seigneur. Vos péchés seraient-ils comme le cramoisi ? Ils deviendront blancs comme la neige. Seraient-ils rouges comme la pourpre ? Ils deviendront comme de la laine blanche.*".

Mais la pénitence seule n'est pas tout. Il faut aussi "Vidouï", la confession. Il n'y a pas de Techouva sans confession. Aaron, dans la liturgie de Kippour, confessait sur la tête du bouc émissaire, les iniquités et les fautes des enfants d'Israël, et leurs offenses, et vous avez là, de nouveau, les trois termes qui désignent le péché dans le texte du Lévitique. Mais il ne s'agit ici, précisent nos maîtres, que des fautes que l'homme commet envers Dieu. Les fautes que l'on commet envers son prochain ne peuvent pas être pardonnées, et il faut d'abord que l'on demande pardon à l'homme ou qu'on obtienne le pardon de celui que l'on a offensé. A ce moment-là, je peux m'adresser à Dieu, et ma Techouva peut être une Techouva valable. Il est écrit au chapitre 5 du livre des Nombres: "*Il confessera, (il s'agit de celui qui a commis une faute envers un autre homme), il confessera le préjudice qu'il aura commis et restituera l'objet du délit*". A ce moment-là Dieu dit : Puisque vous avez obtenu le pardon de l'autre, je peux à mon tour vous pardonner. Mais ne me demandez pas de vous pardonner si vous restez en colère les uns contre les autres, pourquoi vous pardonnerais-je à mon tour? La confession, avec la Techouva sont des éléments qui peuvent amener l'homme sur la voie du pardon.

Une confession sans Techouva n'a aucune valeur. Celui qui dit : "Je vais pécher, puis je ferai pénitence", sa pénitence ne sera jamais acceptée. Celui qui dit: "Je vais pécher, et le Yom Kippour qui vient m'apportera le

pardon", celui-là ne sera pas pardonné.

La confession qui s'appelle "Vidouï", la pénitence et la techouva peuvent être individuelles ou collectives. Il existe un adage dans le Talmud qui dit: "Chaque juif est co-responsable des actes de son prochain". Nous nous sentons solidairement impliqués dans le comportement de notre voisin, qu'il soit proche ou lointain. Aussi la confession, qui est faite à haute voix, contient l'énumération de toutes les fautes possible y compris des fautes que jamais, celui qui en fait confession, n'aura commises. Toutes les fautes possibles sont énumérées par ordre alphabétique et toujours exprimées au pluriel : "Nous avons péché, nous avons failli". Si la Techouva est un acte individuel qui ramène l'homme dans le droit chemin la confession-vidouï reconnaît les erreurs de chacun, en s'engageant à s'en écarter, pour devenir par là un "Baal Techouva", un homme qui revient ou qui veut revenir vers Dieu et vers Sa loi. Comment est-on Baal Techouva ? Je reprends le texte de Maïmonide - deuxième et troisième chapitre des "Hil'Hot Techouvot"- "...c'est celui qui a commis une faute et qui la regrette. Il s'engage à ne pas recommencer et à ne pas se laisser entraîner par ce péché. Il sera repentant si, placé dans une situation identique à celle qui l'a fait commettre son péché, il est capable de résister à trois reprises à l'attrait de la faute. Alors il peut se dire "Baal Techouva", l'homme qui se repent; cet homme confesse ses erreurs à voix haute ou à défaut dans son cœur et grâce au repentir et à la confession, il obtiendra le pardon de Dieu. Car seul Dieu peut accorder le pardon. Le grand Prêtre jadis, ne pouvait qu'intercéder pour le pécheur. Il ne pouvait pas prendre la place de Dieu. Il pouvait dans sa prière et dans son geste exprimer à Dieu, la pensée profonde que la communauté ou l'individu avait dans son cœur.

Lorsque l'homme a commis des péchés véniels et s'en repent, la Techouva est agréée immédiatement par Dieu qui pardonne à l'instant même. Pour des fautes plus graves, la Techouva n'apportera le pardon divin que le jour de Kippour, le jour de l'expiation où alors la pénitence primitive est complétée par la pénitence individuelle et collective. Pour les péchés plus graves encore, Techouva et Kippour n'apporteront le pardon que si le pécheur a été éprouvé par des épreuves physiques et morales qui peuvent briser son cœur trop fier et le montrer dans son humilité. Il existe enfin des

fautes si grandes que seule la mort pourra apporter le pardon divin, si le pécheur a préalablement regretté ses actes par la Techouva. Ceci nous amène à parler du pardon même. ce pardon que Dieu accorde à l'homme qui regrette et confesse les fautes commises et qui s'engage à ne pas récidiver.

Dans les trois prières quotidiennes nous disons à Dieu : "Pardonne nous, O Père, car nous avons péché. Sois indulgent O Roi car nous avons failli. Et les termes utilisés sont "Sela'h" de Seli'ha, Me'hal de Me'hila. Le jour de Kippour, l'évocation pour le pardon divin occupe la place essentielle des cinq prières de la journée. Habituellement, pendant toute l'année, nous avons trois prières quotidiennes : celle du matin, celle de "Minha", l'offrande de l'après midi, et celle de "Mà ariv", la prière du soir ou de la nuit.

Le shabbat et les jours de fête, s'ajoute une quatrième prière "Moussaf", la prière supplémentaire où on évoque les sacrifices spéciaux offerts ces jours-là.

A Yom Kippour, il y a une cinquième prière qui s'appelle "Ne'ila", la fermeture, la prière faite avant la fermeture des portes, avant que ne se couche le soleil: nous avons là une dernière chance de nous glisser à l'intérieur du palais divin pour exprimer une fois encore tous nos regrets.

A Yom Kippour, le grand prêtre priait ainsi par trois fois : "De grâce Seigneur, j'ai péché "Hèt", j'ai été pervers "Avon", j'ai été inique "Pècha" devant Toi, moi, ma famille, tout Israël. De grâce Seigneur remet (avec la racine "Kapper") les iniquités, les offenses, les transgressions. Comme il est dit dans Ta Torah, (Lévitique 16:30). "En ce jour, votre expiation aura lieu afin de vous purifier, afin que tous vos péchés soient effacés devant l'Eternel. Dans le même chapitre: "Le grand prêtre purifiera le sanctuaire des souillures des enfants d'Israël". Nous retrouvons là, la notion que le péché est avant tout une souillure. Que celui qui le commet est un être impur qui doit être purifié. "Il purifiera le sanctuaire des souillures des enfants d'Israël, de leurs transgressions et de leurs fautes. Le grand Prêtre le dit à trois reprises: la première fois, il ne se mentionne que lui-même et ses proches, sa famille. la deuxième fois, lui-même, sa famille et l'ensemble des "Cohanim" (caste des prêtres). la troisième fois : lui-même sa famille, les cohanims et la collectivité entière d'Israël.

Or, nous reprenons nous-même cette prière du grand prêtre. Et à trois reprises, ce qui

n'existe plus autrement depuis que le temple a été détruit, nous nous prosternons comme le faisaient nos ancêtres, lorsqu'ils entendaient la confession du grand prêtre.

L'expiation doit nous purifier, car le péché est avant tout une souillure, une impureté de l'âme et cette purification sera la conséquence du pardon de Dieu, Rappelez-vous Isaïe: "Vos péchés seraient ils comme l'écarlate..."

L'homme qui est jugé par Dieu à "Roch Hachanna" a pu faire son examen de conscience et, conscient de la solidarité entre tous les hommes, il confesse les offenses qu'il a, ou qu'ils ont commises, vis à vis du Créateur. Il évoque les "Hataïm" de "Hèt" les "Avonot" de "Avon", les "Péchaïm" de "Péchà" et il demandera à Dieu "Me'hila", "Seli'ha" "Kappara". Car ces six termes, les trois termes qui désignent les fautes et ceux qui désignent le pardon, marquent à la fois des degrés dans la culpabilité et des degrés dans la rémission et dans le pardon. Nous avons commencé en définissant "hèt" comme une faute involontaire, "Avon" faute en toute connaissance, "pècha" un acte de rébellion à l'égard de Dieu. Il est donc évident que le pardon pour ces fautes sera plus ou moins difficile à obtenir selon la gravité du péché.

Le péché avilit l'homme et le rend impur. Il provoque une rupture entre Dieu et la créature. Or Dieu a créé un monde d'équilibre, et chacun de nous contribue à cet équilibre. L'observance des commandements peut faire pencher la balance de justice du monde dans le sens positif. A l'inverse, le péché déséquilibre la création entière. Or l'homme n'est pas bon naturellement. Le péché perturbe les relations entre Dieu et le pécheur. Par la "me'hila" Dieu, qui pardonne, renoue les liens qui l'unissent à l'homme qui se repent, liens qui ont été relâchés ou brisés par la faute. Le renoncement au châtement "Mehila", le renouement des liens détendus, ou relâchés entre l'homme et le Créateur, ne font pas disparaître les conséquences de la faute, tant sur l'âme du coupable que sur le monde perturbé par le péché. C'est la Kappara, le vrai pardon, qui efface complètement les conséquences de la faute. Mais seule la grâce divine est susceptible de lever les conséquences que le péché provoque en nous et autour de nous. Par la "Techouva", la prière et la charité, nous demandons à Dieu de nous accorder "Me'hila", "Seli'ha" et "Kappara".

Le "Rav Soloveichik" définit les

différences entre ces trois termes qui ont une signification bien précises et différente l'une de l'autre. Elles ne sont pas simplement le pardon ou la rémission. Le terme "Me'hila" n'existe pas dans la Bible. La racine "Ma'hal" ne s'y trouve pas, sauf une fois mais où elle n'a rien à voir avec le péché. C'est une expression juridique, très connue dans le Talmud, qui concerne un créancier et son débiteur. Si le créancier renonce à la dette ou diminue la dette que l'autre a envers lui, il est "mo'hel" de "ma'hal" qui veut dire renoncer ou diminuer un droit que j'ai sur l'autre. Comme le dit Samson Raphaël Hirsels, c'est... "le renoncement par Dieu au châtement mérité.

Mais il n'y a pas que le châtement du péché. L'âme de l'homme qui a fauté est devenue impure. Comme le dit le Rav Soloveichik" elle est "Pagoum", c'est-à-dire ébréchée, défectueuse, incomplète. La faute imprime un défaut dans la personne spirituelle du pécheur et elle coupe l'homme de la source vivante de son âme, c'est à dire de son "Père Céleste". Si Dieu à Kippour renonce au châtement, il ne libère pas automatiquement l'homme de son impureté et celui-ci reste coupé du "Maître du monde". Le but de la Techouva est de purifier la personnalité, l'âme de l'homme et de reconstituer, de renouveler, de restaurer les liens avec Dieu comme ils existaient avant le péché. C'est là le terme de Seli'ha. Yom Kippour n'est pas seulement le jour de la "Seli'ha", mais aussi celui de la purification "Tahara". Alors que la "Kappara", le pardon total, sera la conséquence du retour sincère, du regret de la faute commise et de la confession, car c'est Dieu seul qui peut accorder cette "Kappara". Le grand prêtre jadis intervenait pour obtenir cette "Kappara" de Dieu. Dans le chapitre 16 du Lévitique, la racine "Kapper" revient quatorze fois dans le passage qui relate le culte au Temple et l'institution du jour annuel de Kippour. Si je peux, tout au long de l'année, exprimer les regrets pour des fautes commises individuellement et demander à Dieu de les pardonner, à Kippour c'est une confession générale, collective qui doit obtenir l'absolution divine.

A "Roch Hachana", lorsque Dieu fait passer les hommes devant lui pour les juger, il n'est pas dit "Il fait passer Israël, mais il fait passer tous les hommes, l'humanité toute entière et juge cette humanité entière", c'est à dire qu'il devrait exister aussi une possibilité de repentance de retour pour chaque être humain quel qu'il soit.

Une tradition ancienne, peut-être légendaire, nous dit, qu'il y avait au Temple, un fil blanc qui était tendu d'un mur à l'autre. Ce fil au cours de l'année devenait de plus en plus rouge, à cause du péché qui s'accumulaient et le jour de Kippour, ce fil était rouge écarlate. Si le soir du Kippour, après la prière de "Neila", celle de la clôture des portes, le fil redevenait blanc, c'était la preuve que le pardon de Dieu était accordé. Le jeûne de Kippour, à ce moment-là, se transformait en une manifestation de joie, une festivité pour marquer la joie de l'expiation. Mais à la fin de l'époque du Second Temple, ce signe a disparu; il ne subsiste plus que l'espoir et la confiance, que la prière et la charité alliées au repentir sincère de la communauté, seront acceptées par Dieu et que le pardon nous sera accordé.

Vingt-cinq heures de prière, de réflexion et de mortification se sont achevées hier. Je dois vous avouer que c'est la première fois que j'ai passé ma journée à regarder avec beaucoup d'attention les expressions que nous avons répétées, re-répétées, re-re-répétées depuis le soir de "Kol Nidré" avant-hier soir, jusqu'à "Neila" hier soir. Peut-être parce que je devais vous parler de pardon, ai-je voulu les retrouver dans toute leur diversité dans la prière, et je les ai effectivement retrouvées.

Des millions de juifs, jeunes et vieux ont jeûné et repris sans cesse au cours de ces cinq prières de Kippour les expressions que vous avez devant vous.

Je terminerai par le dernier verset du chapitre 16 du Lévitique, ce livre que nous avons si souvent cité: "

Que ce soit pour vous un statut perpétuel afin de relever les enfants d'Israël de tous leurs péchés une fois l'année".

Nos maîtres disent : Que signifie une fois l'année ? Est ce que cela signifie qu'une fois par an il faut célébrer Kippour avec toute sa liturgie ? Non, une fois dans l'année signifie que Kippour n'a de sens que si sa leçon, si la compréhension de Kippour, si mon retour vers Dieu, si ce repentir, s'étend sur l'année entière.

Nous le souhaitons de tout coeur.

Max WARSCHAWSKI

Convocation

à l'Assemblée Générale de l'association COEUR

~~~~~

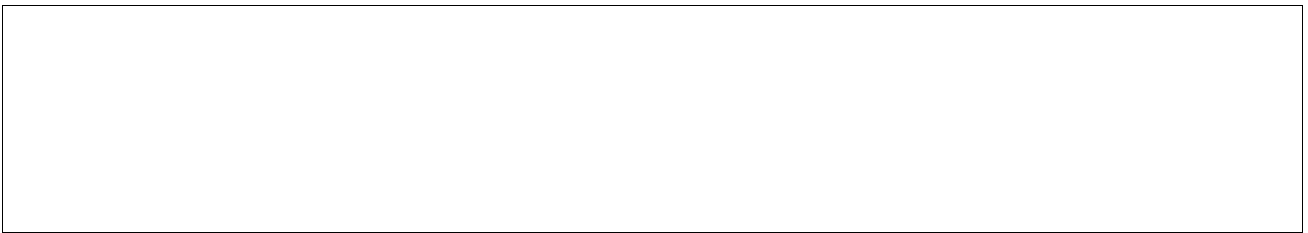
Notre assemblée Générale aura lieu le 23 mars 1997 au lieu habituel: Béthanie, rue du Grenier sur l'eau (de 10 heures à 17 heures)

A l'ordre du jour:      Rapport moral et examen des comptes.  
                                 Orientations pour l'année.  
                                 Renouvellement du Conseil d'Administration.

Les membres ne pouvant se présenter sont priés de faire connaître leurs suggestions, questions au président de l'association, et de joindre un "bon pour pouvoir" manuscrit pour se faire représenter dans les votes.

# Qui pardonne ? Qui est pardonné ?

*Une méditation d'après la tradition juive par Daniel EPSTEIN*



## **SOUVENIRS D'ENFANCE**

Je vais tout d'abord introduire le problème par une réflexion personnelle: en effet, même si nous allons procéder à une étude très traditionnelle, à partir de certains textes, le point de départ qui donne l'impulsion à cette étude est tout de même une approche personnelle de la question.

J'ai grandi dans une petite ville du Jura où nous étions cinq familles juives, des rescapés de la Shoah; il se trouve que parmi les Mitsvot, les commandements, que notre famille observait de façon rigoureuse, il y avait précisément le jour de Kippour; ceci n'était pas sans soulever de grandes difficultés, puisque nous n'avions pas de communauté, avec ses dix membres masculins, pour pouvoir faire la prière du Kippour et donc que nous étions obligés de nous déplacer dans des communautés voisines. Pourtant un jour mon père a saisi son courage à deux mains et a décidé de faire appel à tous les hommes: en effet, s'ils étaient physiquement présents, ils n'étaient pas tellement concernés par Kippour, car ils gardaient leur magasin ouvert le jour du Kippour. Il a donc décidé de les inviter à mettre sur pied une prière collective, mais ce fut un fiasco: évidemment, après coup, cela permet de penser qu'ils avaient une conception du pardon assez large puisqu'ils pensaient sans doute que, ce jour-là, jour du pardon, ils étaient censés être pardonnés des fautes qu'ils accomplissaient ce

même jour !

Une autre difficulté était que Kippour nous apparaissait comme un jour presque incompréhensible, et c'était perceptible même par un enfant: il fallait reconnaître une liste assez longue et impressionnante de fautes et je n'étais pas sans me demander par exemple, pourquoi mon père qui incarnait pour nous la probité même, l'honnêteté la plus scrupuleuse, devait reconnaître par exemple "nous avons volé, nous avons pris", alors qu'il n'avait jamais rien volé ! Pourquoi fallait-il que mes parents, qui avaient perdu toute leur famille, reconnaissent des fautes qui excédaient de loin notre imagination.

Il y avait encore une autre raison de mon incompréhension: en raison de la situation où nous nous trouvions, ce jour de Kippour était en quelque sorte amputé, détaché des autres fragments des traditions qui, comme nous allons le voir, lui donne son sens C'est à dire que nous ne connaissions pas, ou très peu, Rosh Ha Shana; jusqu'à l'âge de 10-11 ans, au moment où je commençais ma scolarité à Strasbourg, je n'avais pas vu de Soucca, je ne savais même pas ce qu'était une Soucca ! Or il se trouve que Yom Hakippourim, et la notion de pardon qui est associée à Yom Hakippourim, ne peut se comprendre sans les autres fragments de gestes, un ensemble de pensées, un ensemble de vécu, de sentiments, d'histoire, qui pris tous ensemble lui donnent son sens.

## QUE VEUT DONC DIRE PARDONNER ?

Je vois encore une autre explication à mon incompréhension: en effet, comme certainement la plupart d'entre vous, j'abordais ces thèmes à travers une langue qui n'était pas la langue hébraïque, mais à travers la langue française. Il y a lieu de se demander, et ce sera le sujet de notre étude, si ce que nous appelons en français "le pardon" correspond de façon exacte à ce qui est indiqué dans les termes censés être parallèles dans la langue hébraïque. Il faut nécessairement revenir à cette langue hébraïque pour voir ce dont il est question dans les textes de la tradition. Bien souvent, je me heurte à ces problèmes de traduction: en général, le problème du traducteur français à partir de l'hébreu, c'est que la langue hébraïque semble plus pauvre en vocabulaire, plus restreinte dans ses possibilités, dans ses nuances, dans ses subtilités que la langue française. Mais ce n'est pas le cas pour notre problème: dans le cas du pardon, nous avons à faire à une extraordinaire richesse de termes; on en examinera les plus importants, d'abord dans le texte biblique, ensuite dans la pensée des Sages, dans la pensée de la Guémara. Une des questions que nous devons nous poser est de savoir si ces termes correspondent, ou lequel de ces termes correspond, à ce qui est indiqué par la notion de pardon. Et c'est uniquement, après avoir clarifié la notion biblique, talmudique et midrachique du pardon que nous pourrons nous poser notre question, sans d'avance promettre une réponse. Toute question n'entraîne pas nécessairement une réponse. En tout cas une réponse qui soit à la mesure de nos forces, une réponse à la double question : **qui peut pardonner ? et qui doit être pardonné ?**

Je voudrais vous dire qu'avant de bien réfléchir à cette question pour notre rencontre, j'ai consulté un certain nombre de documents, qui ne sont pas uniquement des textes de notre tradition. J'ai, par exemple, feuilleté un recueil, que j'avais eu la faiblesse d'acheter, parce qu'il était prometteur en raison du titre; c'est une revue qui jouit d'ailleurs d'une certaine considération en France; il s'agit de la revue "AUTREMENT" qui publie toutes sortes de textes collectifs sur des problèmes d'éthique; il y a un numéro assez important consacré au pardon. Je dois dire que ma déception fut à peu près complète: je n'y ai véritablement rien trouvé qui touche au problème du pardon, sinon une

chose très intéressante, c'est que tous les auteurs, pratiquement sans exception, sont arrivés à une série de paradoxes insolubles, des paradoxes qui s'énoncent de façon simple: par exemple:

"Pardoner c'est oublier; faut-il oublier pour pardonner ? Alors, si on oublie, le pardon a-t-il encore un sens ? Si on se souvient, le pardon est-il possible ? Y a-t-il des limites au pardon ? Peut-on pardonner l'impardonnable ? Peut-on pardonner ce qu'on appelle aujourd'hui l'imprescriptible ?" avec bien sûr, l'ombre de la Shoah.

Pour résoudre ces questions, sont appelés des sociologues, des psychologues, des anthropologues, des spécialistes des sciences humaines et même certains collaborateurs juifs, qui confessent plutôt leur perplexité et leurs doutes. La notion de pardon a-t-elle un sens, demande un grand sociologue, dans une société où tout est indifférent, où tout est égal, où tout se vaut ? Peut-on encore parler de pardon ? N'est-ce pas une parodie, une farce ? Est-ce que ce n'est pas un crime supplémentaire ? Quand tout sombre dans l'indifférence, y a-t-il un sens à parler de pardon ? Ce qui, à mon avis se profile dans cette revue, c'est l'incapacité de penser au pardon, de réfléchir au pardon, de proposer une approche qui donne un sens au pardon; dans la mesure où il est isolé en quelque sorte, exactement comme moi je l'ai reçu étant enfant. Comme si on isolait un membre du corps et qu'on essayait de réfléchir à sa signification, par exemple à la signification de la main, alors qu'elle est détachée du corps. C'est un peu cela que font les auteurs de ce recueil.

J'étais d'autant plus déçu, que les contributions juives n'apportaient pas véritablement l'accent, l'inflexion d'une voix juive lorsqu'il s'agit du pardon; j'espère que vous ne m'en voudrez pas, en tout cas je le dis en toute sincérité, si je reproche à ces collaborateurs d'avoir donné à leur contribution un tour que j'appellerai "christianisant": aux réflexions sur le pardon, dites par un juif, dans la mesure où la définition qu'il propose est profondément marquée par son inscription dans la civilisation chrétienne, je préfère entendre la définition d'un théologien chrétien, telle qu'elle découle des sources même du christianisme !

LA LETTRE (HÉ) 

Reprenons, si vous voulez, le problème à sa racine dans la Torah. La première réflexion



que nous allons faire, est une réflexion d'ordre linguistique: les termes bibliques qui correspondent à la notion de pardon sont nombreux mais celui le plus souvent employé, est le terme de "Seliha".

Mais ce n'est pas le terme premier, ce n'est pas celui par lequel la Bible aborde le thème du pardon. Car je lis le texte de la Torah tel qu'il est lu par la Gemara et par le Midrash, et non pas à travers les traductions qui sont dans l'incapacité absolue de vous dire des choses. Si on suit attentivement le texte de la Torah dans le livre "Bereshit" (Genèse), on découvre que la notion de pardon est introduite par une particularité dans le verset qui figure au deuxième chapitre de "Bereshit" au Verset 4.: *"Voici les engendremens des cieus et la terre lorsqu'ils furent créés, au jour où Adonai fit la terre et le ciel"* (Gen 2:4).

Vous pouvez tourner et retourner ce verset dans sa traduction française, vous ne trouverez strictement rien qui corresponde au pardon, ou qui introduise la notion de pardon. Mais ce n'est pas le cas pour le Midrash, parce que le Midrash remarque que dans le verbe : *"lorsqu'ils furent créés"* (en Hébreu : Béhibaram), il y a une particularité: la lettre Hé est écrite de façon à ressortir, car elle est écrite en majuscule; ceci permet au Midrash de proposer la lecture suivante: non pas *"lorsqu'ils furent créés"*, mais *"Ils furent créés par la lettre Hé"* ou *:"C'est par la lettre Hé que Dieu créa le ciel et la terre."* Cette lettre Hé n'est pas une lettre quelconque, elle a la particularité très remarquable de figurer deux fois dans le nom divin, Ha Shem, le nom que nous ne prononçons pas, le Tétragramme.

La Guemara donne l'explication suivante : cette lettre est écrite avec une double ouverture, une ouverture en bas de la lettre et une ouverture en haut. Explication de la Guemara: cette lettre symbolise, non pas la constitution matérielle du monde, mais elle symbolise la façon dont l'homme peut se situer dans ce monde. Une première possibilité c'est de choisir l'issue inférieure qui permet à l'homme de descendre, de faire le mal; mais l'homme peut aussi remonter. D'où la question de la Guemara: comment remonter ? L'homme ayant descendu, de quelle façon va-t-il remonter ? Explication de la Guemara: la deuxième porte, la porte d'en haut, qui est d'ailleurs plus étroite que celle d'en bas, c'est précisément celle du retour, de la Teshouva. Question de la Guemara: pourquoi

faut-il deux portes car, après tout, on peut rentrer par la porte qui nous a permis de sortir? Réponse de la Guemara, très laconique, mais importante: "Non, pour revenir, il faut une porte plus élevée que la porte de sortie, la porte du retour doit se situer plus haut"; c'est dire que le retour n'est pas purement et simplement un effacement de ce qui s'est produit, il ne s'agit pas uniquement de franchir la porte qui nous a permis de sortir; il faut trouver un chemin: ce chemin du retour est un chemin qui exige une montée, une Aliya.

### UN PREMIÈR MOT DANS LA BIBLE POUR LE PARDON : "NASSA"

Cela nous permet, après cette première allusion au texte biblique, d'aborder le premier mot qui exprime dans la Torah la notion de pardon, c'est le terme de Nassa Lasset. C'est un terme très riche en Hébreu qui figure dans le récit qui suit celui du jardin d'Eden, le récit du meurtre d'Abel par Caïn. Le traducteur dit: "verset obscur", (c'est le cas pour la plupart des versets importants, mais en fait ce n'est pas tellement obscur !): *"Dieu dit à Caïn : si tu fais le bien, sehet"* (Genèse 4-7). Beaucoup de sens sont proposés pour ce terme "Sehet", et tous ne sont d'ailleurs pas exclusifs l'un de l'autre; mais un des sens est "tu seras agréé" donc: "tu seras pardonné", et dans le cas où tu ne voudrais pas faire le bien, c'est à ce moment-là que la faute te guette.

Un peu plus loin (verset 13) Dieu lui dit : *"Tu es maudit plus encore que la terre qui a ouvert sa bouche pour recevoir le sang de ton frère de ta main"*, et Caïn qui n'a pas compris dit: *"Ma faute est trop grande pour être portée"*, ... portée, supportée, assumée. C'est ainsi que la Torah introduit ici une notion qui va devenir très importante par la suite, "Nossé Avon", celui qui assume la faute, qui supporte la faute. Avant d'être pardonnée, au sens de l'effacement, ou de l'oubli, ou de la rémission, la faute doit être supportée, elle doit être assumée. Alors la réponse de Caïn ne nous satisfait pas, on nous dit que Caïn n'a fait Teshouva qu'extérieurement; Rachi a un terme dur: "il a joué avec Dieu, il a essayé de tromper Dieu avec une Teshouva fictive". Donc Caïn refuse cette demande, il ne veut pas assumer, c'est trop lourd.

La lecture proposée par Rachi est très intéressante, il lit ce verset comme une question adressée à Dieu : "La faute serait-elle trop lourde à assumer pour Celui qui a créé le ciel et la terre?"

Toi qui m'as créé, Toi qui as créé l'homme avec son mauvais penchant, ne serais-tu pas capable d'assumer les conséquences de Ta création ?" Comme toujours, Caïn dit à la fois une vérité et une contrevérité: la contrevérité c'est, bien sûr, que l'homme ne serait pas responsable de la faute qu'il a commise; la vérité dans la parole de Caïn, c'est qu'il y a une implication divine dans la faute. A la limite, supporter le poids d'une telle faute, seul Dieu en aurait le pouvoir: "Qui pourrait supporter ? Qui peut assumer ?" L'idée fondamentale, c'est qu'il y a d'abord la notion de la faute comme dette, donc on ne peut pas l'évacuer tout simplement en disant: "Pardon ! Je te demande pardon! Pardonne-moi! J'ai mal agi, je n'ai pas réfléchi à ce que j'ai fait et je te demande pardon". Comme si la réponse: "Oui, je te pardonne", pouvait régler tous les problèmes.

"Nassa" ce n'est pas seulement porter, supporter ou assumer, c'est aussi élever. Nous avons dans le Livre de l'Exode une parasha qui commence par le terme Ki-Tissa (Ex.30-11). C'est d'ailleurs la parasha du pardon, après la faute du veau d'or: "lorsque tu élèveras le compte des enfants d'Israël..." ; le sens littéral, c'est bien élever, et le commentaire propose cette traduction. Lorsque Dieu dit à Caïn "sehet", dans le premier verset qui a été cité, on peut comprendre "pardon", mais aussi comprendre le terme comme "élévation". D'où notre petite porte en haut du "Hé", la porte supérieure, et d'où l'idée, bien connue, de la Guemara, qui n'en reste pas moins paradoxale : "Là où se tiennent les repentis (Baalei-Teshouva), les justes, les parfaits ne peuvent s'y tenir". Il y a possibilité de comprendre cette phrase comme si le repentis se trouve à un niveau supérieur. Pour arriver à ce niveau supérieur, il faut monter, il faut grimper. Ici, apparaît la notion d'un travail, d'un effort, d'une exigence. Dans le pardon, il y a d'abord cette exigence.

### UN SECOND MOT: "SELIHA"

Après ce terme de "Nassa", vous avez la "Seliha" qui est le terme utilisé aujourd'hui pour le pardon. Ce terme de "Seliha" apparaît tardivement dans le texte biblique, dans le Livre des Nombres, avec toute l'ampleur que donne dans ce livre l'histoire du veau d'or, de la Teshouva après le veau d'or et l'affaire des explorateurs. A ce moment-là, Dieu dit à Moïse, après la prière de Moïse : "J'ai pardonné (Salahti) comme tu me l'avais demandé."

On retrouvera ce mot "Salahti" "J'ai pardonné", dans la prière de Kippour. Mais

remarquons bien que ce terme "Salahti", lorsqu'il apparaît est un terme qui est attribué à Dieu. C'est Dieu qui dit : Je pardonne ! Vous ne trouvez pas dans les cinq livres de la Torah, ni dans les livres des prophètes ce verbe "Salaht" employé par un homme. L'homme ne dit pas : "Salahti", ce n'est pas à lui de dire cela. Si "Salahti" était l'unique terme pour le pardon, on pourrait dire qu'il n'est pas dans le pouvoir de l'homme de pardonner. Ce qui serait une leçon inquiétante, très pessimiste, mais qui nous mettrait sur la voie pour comprendre la difficulté du pardon. Toutefois, le verset des Nombres que je viens de citer dit : "J'ai pardonné comme tu me l'avais demandé". C'est-à-dire que le pardon divin intervient après une demande humaine. La demande humaine n'est pas encore le pardon, mais on pourrait dire qu'elle donne à Dieu la possibilité de pardonner.

Comme si, et c'est la seconde note que l'on va ajouter à cette réflexion sur ce terme de la Torah, comme si le pardon, sous la forme de la Seliha intervenait dans une situation de dialogue entre Dieu et son prophète, entre Dieu et l'homme qui demande le pardon pour d'autres hommes.

### UN TROISIÈME MOT: "KAPPARA"

Voyons maintenant un troisième terme, "Kappara" qui a donné naissance à notre "Yom Ha Kippourim", le jour du pardon. Je ne suis pas certain que la traduction de pardon, dans le cas de Kippour, de la Kappara, soit une traduction adéquate. En effet, ce terme qui apparaît surtout dans le troisième des cinq livres de la Tora, le livre du Lévitique, que nous appelons "Va Ykra", le livre de l'appel, ou le "livre de la Loi des prêtres".

Dans ce livre, le terme de Kappara est traduit en général par pardon, mais cette traduction n'est pas très satisfaisante: en effet ce terme apparaît aussi pour parler du Sanctuaire: nous avons lu au matin du Yom Kippour le verset qui dit : "*Le prêtre pratique la kappara pour son peuple, pour sa famille, pour lui-même et pour le sanctuaire*". Alors ici, le traducteur propose un autre terme qui lui-même fait problème en français, c'est le terme expiation, comme s'il y avait ici une catégorie particulière de la Kappara.

Il ne faut pas oublier que la Kappara, est d'abord liée au temple, au service divin tel qu'il est pratiqué au Temple: la Kappara est aussi liée à un lieu très précis dans le temple qui est le Saint des Saints. C'est là qu'est donnée la

véritable Kappara et ce lieu est indiqué précisément par la présence, dans le Saint des Saints, de l'arche avec les tables de la Loi, recouvertes par le "Kapporet" qui est la partie de l'arche qui "recouvre". La Kappara, c'est recouvrir comme d'un couvercle. C'est ce mot qui est ailleurs employé à propos de l'arche dans laquelle a été placé Moïse, alors qu'il était enfant, jeté sur le Nil, je cite: "Tu *recouvriras* l'arche de Kofer"

L'idée dans Kaper, Kappara, c'est essentiellement l'idée de recouvrir. La faute donc, est susceptible d'être recouverte, un peu comme par une couche de peinture, ou même plusieurs couches, pour effacer les traces. Mais nous savons très bien que badigeonner, recouvrir, ne signifie pas éliminer. Il suffirait de gratter pour retrouver l'inscription originelle. Donc "Kappara" n'implique pas rigoureusement un pardon au sens d'élimination, au sens de: "ce qui a été, n'a pas véritablement été". Cela nous permet de comprendre un autre enseignement très intéressant de la Guemara qui dit que les fautes pour lesquelles l'homme s'est confessé, qu'il a reconnues à Yom Kippour, il peut à nouveau s'en confesser l'année suivante. Pourquoi se confesser à nouveau? Suivant le verset des Psaumes : "*Ma faute est toujours devant moi* ", elle m'accompagne, elle n'a pas de cesse. Où est la rémission ? Où est l'effacement ? Est-ce que cela signifie qu'il n'y aurait pas de pardon? Ou est-ce que cela signifie qu'il y aurait un processus de pardon ? Un travail du pardon ? Et que ce travail ne serait pas le travail d'une année, mais le fruit d'une vie.

L'une des choses précisément qui m'a frappé dans le recueil que j'ai mentionné tout-à-l'heure, c'est cette notion que plusieurs des auteurs empruntent à Jankélévitch qui emploie le terme grec "Kairos" au sens de l'événement, d'une fulgurance, d'un pardon qui éclaire notre nuit. Les images sont très belles, mais il n'y a pas de raison que nous les acceptions pour leur beauté. Il est possible que, pour ma part, je propose une vision moins poétique, plus austère, plus prosaïque du pardon, mais ici la beauté n'est pas un critère, la séduction de l'image est parfois trompeuse. On a l'impression lorsqu'on parle d'illumination, de pardon instantané, que tous les paradoxes, semble même le dire Jankélévitch, sont tranchés d'un seul coup, par cette illumination. Pour moi, je pense qu'on peut dire aussi le contraire; on peut dire aussi que rien n'est résolu, que le problème reste en suspens, que c'était trop beau pour être vrai, et trop facile.

Ce n'est pas que je recherche la difficulté, mais il me semble que les textes nous imposent une réflexion en ce sens.

En tout cas, si je ne trouve pas l'illumination dans "Kappara", j'y trouve au moins la possibilité de continuer, les choses ne sont pas détériorées au point que l'on ne puisse pas continuer.

#### **QUATRIÈME MOT: NEHAMA**

Nous ne sommes pas encore arrivés à la réponse. Il est bien évident que le texte-clé pour notre sujet c'est le texte de Shemot (Exode) auquel j'ai fait allusion tout à l'heure, au chapitre 32, verset 14 (Parasha Ki-Tissa); c'est le chapitre qui se termine par le pardon divin et cette fois c'est un nouveau terme qui apparaît "lehinahem".

Noun, Het, Hem-sofit, trois lettres et à nouveau voilà un univers de significations qui apparaît. Ce terme, comme beaucoup de termes hébraïques, présente la caractéristique de pouvoir signifier, dans le texte de la Torah, une chose et son contraire. Ce n'est pas très rigoureux d'un point de vue de la logique telle qu'Aristote en a fixé le canon, mais en tout cas, nous disent les grands interprètes de la Torah, c'est vrai pour tous les termes hébraïques de pouvoir signifier une chose et son contraire. Effectivement ce terme de "lehinahem" apparaît dans un contexte qui nous dit que Dieu se repent d'avoir fait sa création. Non pas qu'Il pardonne, mais qu'Il ne peut pas pardonner ! C'est ainsi que figure ce terme à la fin de la section Bereshit, chapitre 6, verset 6 : "*Dieu a regretté, s'est repenti, d'avoir fait l'homme sur la terre et il s'est affligé dans son coeur*". Et au verset 7, Dieu dit : "J'effacerai l'homme de la face de la terre, de l'homme jusqu'à l'animal jusqu'aux reptiles, jusqu'aux oiseaux du ciel, car je me repens de l'avoir créé."

Donc ici, avec la "Nehama", c'est Dieu qui revient sur sa décision et le terme ainsi est retourné; si Dieu peut revenir sur sa décision dans le sens de l'anéantissement de la création, à plus forte raison peut-Il revenir sur sa décision dans le sens du maintien de sa création. C'est en tout cas la leçon de ce chapitre 32 de l'Exode, puisque Moïse obtient le pardon divin et ce pardon est scellé par ces mots du verset 34: "*Dieu est revenu sur le mal qu'il s'était proposé de faire à son peuple*".

Voici donc une nouvelle idée introduite: après l'idée d'élévation, après l'idée de recouvrement, intervient cette fois l'idée de "révocable", ce qui a été fait peut être défait.

Cela est vrai dans le sens du retour de la création au chaos de l'origine, mais cela aussi est vrai dans le sens de la réparation de la faute. La Néhama, c'est précisément ici cette possibilité de révoquer, de défaire ce que le mal a pu faire au cours du temps, de remonter en quelque sorte le cours du temps. Dieu peut le faire, encore une fois sur la demande explicite de l'homme.

Nous retrouvons ce terme de Nehama-léhinahem dans le livre de Jonas. Dans ce livre, nous avons un dialogue assez étonnant entre Dieu et le prophète: lorsque Jonas se retire de la ville de Ninive, il se réfugie sous son arbre, un ricin dit-on, et puis Dieu introduit un ver dans l'arbre pendant la nuit et lorsque Jonas se réveille sous les rayons brûlants du soleil, il a alors cette interpellation à Dieu:

*"Je savais cela, c'est la raison pour laquelle je ne voulais pas me présenter devant les hommes de Ninive, parce que je savais que tu étais miséricordieux, plein de générosité et que tu es celui qui est capable de te repentir pour le mal"*(Jonas 4,2)

"Vé Niham al ha raa". Puisque je savais cela, je n'ai pas voulu de cela. Jonas était outré par cette notion de Nehama, scandalisé que le mal puisse être racheté de façon si simple, si facile. C'est trop facile, et pour lui c'est une dérision, c'est incompréhensible, inadmissible. Lorsque la Torah introduit ce terme de Nehama, il évoque quelque chose d'incompréhensible et de scandaleux. Quelque chose contre lequel, à juste titre, le coeur de l'homme peut se révolter et c'est cela qui empêchait Jonas d'accomplir sa mission, parce qu'il savait que c'est ainsi que cela se passerait, qu'ils obtiendraient leur pardon à si peu de prix.

Faut-il dire qu'apparaît ici une nouvelle notion du pardon, notion que l'on trouve d'ailleurs dans presque toutes les contributions de la revue "Autrement" que j'ai citée en commençant, la notion d'une incompréhensibilité du pardon; c'est une donnée qui heurte à la fois notre bon sens, parce que ce qui a été fait ne peut pas être défait, qu'on ne peut remonter le cours du temps. Et, en même temps, cela heurte notre sens de la justice, de l'équité: est-il juste que les choses se passent de la sorte? Suffit-il de quelques bonnes paroles, de quelques prières, pour réparer les actes les plus abominables?

## **DES MOTS A LA LITURGIE**

**J'arrête ici la réflexion sur les termes**

bibliques sans avoir même mentionné un terme qui apparaît dans le Talmud, le terme de Mehila, et il y en a encore bien d'autres.

Pour aborder la partie de fond de notre réflexion, après avoir un peu déblayé le terrain du point de vue de la sémantique, je voudrais formuler ma question de cette façon: qu'est-ce qui fait que nous n'avons pas pu comprendre jusqu'à présent où se situe véritablement le pardon, ce qui le permet, et en conséquence, qui peut pardonner et qui doit être pardonné, puisque nous ne savons même pas de quoi il s'agit?

La difficulté principale, à mon avis, est la suivante: c'est que dans la Torah, le pardon ne peut pas figurer comme la pierre angulaire des rapports entre Dieu et l'homme. Cela dit, sans anticiper sur l'importance absolument cardinale de cette notion, vous remarquerez que dans notre liturgie, dans l'année juive, le Yom-ha-Kippourim apparaît comme enchâssé entre deux fêtes, entre la fête de Rosh Ha Shana, dont il est un aboutissement, et la fête de Souccot qu'il prépare; il est en quelque sorte le coeur des fêtes du mois de Ticheri, le coeur de ces fêtes de la création. Ce fut pour moi une découverte assez tardive que de comprendre qu'on ne peut aborder Kippour, du point de vue des différents termes hébraïques utilisés pour la notion de pardon, sans avoir auparavant vécu Rosh Ha Shana. Et plus profondément, on ne peut pas aborder Rosh Ha Shana, sans avoir vécu la période du mois d'Eloul qui précède Rosh Ha Shana et qui est le mois de la Teshouva. On le dit souvent dans les Yeshivot : "Pas de Kippour sans Rosh Ha shana, mais pas de Rosh Ha Shana sans Eloul".

Eloul ce n'est pas une période de fêtes, c'est une période de préparation; il y a donc ici un chemin. Ce chemin a son ordre, sa cohérence, son sens, il y a un commencement et il y a un aboutissement. C'est cet ordre qu'il faut retrouver, il faut commencer par le commencement, on ne peut pas commencer par le pardon! Le fait est que la Torah ne commence pas par le pardon, elle commence par ce qui rend le pardon à la fois possible et nécessaire. Le premier élément, le premier horizon à partir duquel on peut s'acheminer vers le pardon, c'est d'abord la création. Il y a un lien profond entre création et pardon. Cette notion était déjà suggérée par le texte de Jonas. Dans la réponse de Dieu à Jonas, lorsque Jonas met Dieu devant le problème posé par la facilité du pardon, Dieu lui répond : "Toi, tu n'as planté que cet arbre! Mais moi, j'ai fait ce monde avec tous ceux qui le

peuplent, les hommes comme les animaux !" Autrement dit, pour pardonner, il faut comprendre ce qu'est créer.

## AFIN QU'ON TE CRAIGNE

Plus profondément encore le lien entre pardon et création est indiqué dans un psaume, le "De profundis" qui commence par "Des profondeurs, je t'appelle..." . Il s'agit du Psaume 130 que nous lisons tous les jours de cette période dite "Jamin Noraïm", des jours redoutables, dans la prière du matin. Dans ce psaume 130, nous trouvons le verset 4 : "*Avec toi est le pardon afin qu'on Te craigne*". C'est un verset qui doit nous faire trembler, si on l'entend bien. On ne peut pas l'entendre uniquement avec la tête sinon on bute sur des difficultés insurmontables; ce n'est pas que la tête n'ait pas voix au chapitre, mais parce qu'il ne faut pas consulter uniquement la tête, il faut consulter tout l'organisme. Là où la tête dit : c'est impossible, peut-être que le coeur dira: mais si, c'est justement possible! Le coeur, ou Dieu sait quelle autre dimension de l'être ? En tout cas ici c'est "des profondeurs", alors vous pouvez traduire, des profondeurs de l'âme, des profondeurs de l'homme, des profondeurs de l'existence, peu importe, en tout cas de cette dimension qui s'appelle : "des profondeurs", on peut entendre ce verset 4 : «*car c'est avec toi qu'est donnée la "Alliha" (le pardon), afin que tu sois craint*».

**Pourquoi** : "avec Toi le pardon" ? Cela signifie qu'ici il y a un lien exclusif, indéchirable, entre Toi et le pardon. On pourrait traduire "c'est de Toi que vient le pardon", ou "c'est Toi qui a le privilège du pardon", ou encore "c'est Toi qui comprend le pardon, c'est Toi qui est capable de pardon".

Et l'argument donné par ce verset est étrange : "...*afin que Tu sois craint*". C'est la crainte qui est mise ici en avant. Les commentateurs, je pense par exemple à un commentaire moderne, le Malbim, disent : "c'est Toi qui détient le pardon parce que l'homme pardonne en raison des circonstances, il tient compte des circonstances, il recherche les circonstances atténuantes. Mais Toi, Tu donnes le pardon, non pas pour telle ou telle raison extérieure, mais tu donnes le pardon en vertu même de ce que Tu es. C'est parce que Tu es celui que Tu es, que Tu peux pardonner. Et qui es-tu Toi, sinon le Créateur ? C'est parce que Tu as

créé que Tu peux aussi pardonner, que Tu dois pardonner, parce que le pardon est ici comme la condition même de survie de la création".

Le Malbim cite ici un beau Midrash, qui met dans la bouche d'Abraham ces paroles, lorsqu'il prie pour les hommes de Sodome: "Maître du monde, Tu veux la justice et Tu veux la vie. Et Tu veux tenir la corde par les deux bouts: ça ne marche pas, Tu dois choisir". C'est-à-dire qu'Abraham se dit qu'il ne peut ici trancher le dilemme, mais qu'il demande à Dieu de le trancher. Seul Dieu peut le faire. Abraham a compris qu'il y a ici une contradiction, non pas logique mais existentielle, entre le fait pour la création d'être telle qu'elle est (la création au sens d'une création peuplée d'êtres humains qui peuvent faire le mal, et qui souvent le font) et la survie du monde. "Si tu veux la survie du monde, alors tu dois permettre à l'homme de surmonter la faute. Etant donné le monde tel que Tu l'as créé, tel que Tu l'as voulu."

Et le Malbim ajoute : "C'est l'explication de la fin du verset 4 : "afin que Tu sois craint". C'est-à-dire qu'ici le pardon n'est pas un aveu de faiblesse, c'est la demande de la force du créateur, c'est la foi dans la force de cette volonté, dans la force de son espoir. C'est cette force qui va nous permettre de surmonter le tragique de la faute. Et c'est pourquoi nous ne commençons pas à juste titre avec Kippour, mais avec "Rosh Ha Shana" et ces "journées redoutables", au cours desquelles nous réfléchissons dans nos prières. Il y a ici vraiment un travail de la tête (Rosh), c'est la tête de l'année, le moment où la tête doit travailler, doit réfléchir, doit assumer les conséquences d'une certaine situation, la situation de créature. Et je dirais ici que le sens même de Rosh Ha Shana nous est donné dans les prières, lorsque nous disons "et que sache celui qui a été fait, que c'est Toi qui l'as fait. Que celui qui a une âme dans son souffle, dise: "Le Dieu d'Israël est Roi et son règne s'étend à tout". Cette notion du règne de Dieu n'est en fait que la façon dont les hommes peuvent percevoir le sens de la création, qui n'est pas de l'ordre du fait, mais de la valeur de la création, de l'ordre de la responsabilité à l'égard de cette création, avec cette situation de créature. Eh bien, c'est cette situation qui va nous donner le socle, le sol sur lequel la notion de pardon pourra apparaître. Je ne dis pas qu'ensuite cette notion perdra de sa nouveauté, mais c'est là qu'elle trouve ses racines.

## PARDON ET CREATION

La société qui est la nôtre n'a pas moins besoin de pardon qu'aucune autre génération; peut-être même en a-t-elle bien plus besoin parce qu'elle a substitué à la notion de création, la notion de monde, d'un monde qui n'est que monde -et trop souvent, passez-moi le mot, immonde- une nature dénaturée. Encore une fois ce sens de la création n'était pas de l'ordre du fait et de la réalité objective, matérielle, mais de l'ordre de la valeur, du bien dont Dieu a qualifié la création, "TOV" a t-il dit au moment où il a créé le monde, "Tov Meod" (très bien).

Et c'est parce que notre époque a perdu le sens de la création, et dans la mesure où cette notion est perdue, que le pardon va devenir totalement incompréhensible. Le pardon intervient dans un second temps dans la Torah, ce temps c'est effectivement le temps de Kippour alors que Rosh Ha Shana n'est pas le temps du pardon, c'est le temps de la naissance, ou de la renaissance.

Yom ha Kippourim est effectivement le moment où l'homme va se présenter devant Dieu avec ses fautes, selon toutes les notions bibliques de la faute : Avon, Het etc... qui apparaissent ici. Yom Ha Kippourim ne peut être relié exclusivement au texte dont on a parlé du Lévitique (le service dans le Temple), parce que ce texte est préparé lui-même par le chapitre 32 de l'Exode: ce chapitre et le suivant, c'est à dire la prière de Moïse après la faute du veau d'or, constituent un texte que nous ne cessons pas de répéter pendant toute la période qui va de Elloul jusqu'à la fin de Kippour.

Le texte-clé, c'est le texte de la révélation de la "gloire" de Dieu à Moïse, le pardon dans ce chapitre est le fruit d'une révélation, c'est la fin du chapitre 33 et le début du chapitre 34, c'est le coeur même des Salihot. Vous comprendrez ici l'importance de ce passage pour notre sujet, car c'est là que va apparaître un nouveau terme pour le pardon, plus fondamental encore que ceux qui avaient été employés jusqu'à présent, mais aussi plus difficile à comprendre et qui ne se comprend qu'à la lumière de tout ce qui a été dit ici.

Le passage dont je vais parler, c'est le chapitre 34 de l'Exode, verset 6 et suivants: c'est le moment même de la Révélation : "Dieu est passé devant lui (Moïse) et Il a appelé: *"Dieu Miséricordieux, ayant pitié, patient, généreux, véridique, qui garde sa générosité pour l'humilité et qui supporte, qui assume la faute, volontaire*

*et involontaire, "Ve Naké lo ienaké"* (je ne traduis pas maintenant, je traduirai tout à l'heure en citant Rachi) *qui maintient la faute des pères sur les fils et leurs petits-enfants jusqu'à la troisième et quatrième génération".* Ce texte figure comme le "leitmotiv" de "Selihot", nous le répétons jusqu'à la dernière prière de Kippour où nous le disons sans cesse dans cette dernière "Tefila".

## DIEU EFFACE-T-IL ?

Maintenant il faut dire que ce texte est lu de façon très particulière. Nous avons un grand principe dans la citation des versets bibliques dans notre liturgie: ce principe qui a été formulé par la Guemara, c'est que nous n'avons pas le droit de couper un verset différemment de la façon dont il est présenté dans le texte de la Torah, nous n'avons pas le droit de faire une citation tronquée. Or, il se trouve qu'en lisant ce passage, nous appelons cela les treize attributs de la miséricorde, nous contrevenons à ce principe sacré puisque nous lisons en faisant une interruption après "Ve Nake" (Verset 7a). Nous interrompons le Verset 7 au milieu, après le mot "Ve Nake" et nous ne continuons pas : "lo ienake". "Nake" en hébreu signifie nettoyer, rendre propre, purifier, effacer. Donc c'est plus radical que "Kapper" ou que "Nose Avon" ou même "Soleah": ici Dieu a effacé, ce n'est plus là. Mais le texte dit : "Nake lo ienake", " effacé, il n'efface pas".

D'abord Rachi donne une introduction à tout ce chapitre et il nous dit, au chapitre 33, verset 19, lorsque Dieu dit à Moïse : "Je vais faire passer ma bonté devant toi" Rachi dit : "Le moment est venu pour que tu voies ma gloire, ce que Je te permettrai de voir, parce que Je veux et Je dois t'enseigner l'ordre de la prière". ( Remarquez ce qu'il y a d'étonnant dans cet enseignement, c'est que Dieu va se transformer en "prieur": c'est Dieu qui va apprendre à l'homme à prier, à implorer la miséricorde divine.) Lorsque tu as voulu implorer la clémence, la miséricorde pour Israël, tu as mentionné le mérite des Pères, tu as rappelé qu'Israël était les enfants d'Abraham, d'Isaac, de Jacob. Tu penses que si le mérite des Pères disparaît, il n'y a plus d'espoir. Puisque ta prière reposait sur le mérite des pères, Moi, Je vais te montrer ma bonté, et toi tu seras caché, pour enseigner la demande de miséricorde même si le mérite des Pères a pris fin."

Rachi ne craint pas l'ironie des critiques modernes, lorsqu'il décrit Dieu comme celui qui

officie devant la communauté, Dieu s'est enveloppé du "Talith" et il passe en disant (verset 6 et 7), ici il y a le terme capital: "Ma miséricorde n'a pas de terme, elle est infinie". Nous mettons ici le doigt sur la vraie dimension du pardon: la vraie dimension, c'est que précisément l'homme comprend bien la difficulté, mais qu'il n'a pas la solution. Il comprend bien que le pardon est nécessaire là où il est impossible. Mais à Dieu rien n'est impossible, là où l'homme en est incapable, là où les capacités de volonté, d'espoir, de compréhension de l'homme touchent à leur terme, c'est là précisément que Dieu va se présenter et enseigner à Moïse l'impossible et l'impensable de cette prière !

En quoi est-ce une solution à notre difficulté, puisque "la Halakha" dit que l'on ne peut pas casser un verset en deux ? L'explication, je l'ai reçue d'un des grands maîtres de notre génération qui expliquait cela de la façon suivante: ce verset étonnant, Dieu en a enseigné à Moïse deux versions. La première version, c'est celle qui figure dans le texte de la Torah, dans son intégralité, il est écrit : "Naké lo ienaké", "effacer, il n'efface pas". Et la deuxième version, Dieu l'a transmise à Moïse lorsqu'il lui a enseigné l'ordre de la prière. Qu'est-ce que cela signifie? Une parole de la Guemara, du Talmud Yeroushalmi, traité "Makot", dit la chose suivante: cette question, la question de la possibilité du pardon, s'est posée aux prophètes et ils n'ont pas su la résoudre; elle a été posée à la Torah et la Torah a proposé une certaine solution. Qu'ont dit les prophètes, la Sagesse ? Ils ont dit : celui qui a fait le mal doit payer pour ce mal. Si ce mal exige la mort, alors c'est cela qui doit se produire. La Torah a ajouté la notion de "Kappara": il y a une certaine conduite, un certain comportement qui permettra "la Kappara". Dieu introduit la notion de "Teshouva", comme préalable nécessaire à la Kappara.

Ici se pose une question : c'est une formulation très inhabituelle dans nos textes, de distinguer entre la voix de la Torah et la voix de Dieu, qui a donné la Torah. Qu'est-ce que cela signifie: la Torah dit cela et Dieu dit cela ? Jamais nos maîtres ne s'expriment de cette façon. L'explication, la même dans les deux cas, aussi bien pour le problème du verset brisé, que pour ces deux niveaux celui de Dieu et celui de la Torah, l'explication est la suivante. La lecture donnée dans la Torah: "Nake Ve lo Yenake" (Exode 34,7) correspond à la situation existentielle de l'homme. Rachi explique ce

verset ainsi: il efface pour ceux qui font Teshouva et il n'efface pas pour ceux qui ne font pas Teshouva, c'est à dire que notre existence est placée sous le signe de l'alternative et du choix entre le bien et le mal. Ce choix est réel, c'est un choix sérieux, ce n'est pas une illusion, c'est la réalité la plus importante du point de vue éthique. Et ce choix doit être sanctionné, il exige sanction. D'où la réponse des prophètes, de la Sagesse et de la Torah qui parlent de la sanction et de la réparation. Cette alternative est à ce point sérieuse que l'on peut concevoir même la possibilité d'une faute qui se transmette, qui ne soit pas effacée par les générations. Bien sûr, Rachi atténue d'après la Guemara le caractère tellement rigoureux qui transmet la faute des pères sur les enfants, il explique, à la lumière de la Guemara, qu'il s'agit du cas où les générations qui suivent persévèrent dans la faute de leurs pères, qu'ils n'ont pas véritablement assumé et essayé de réparer, ce qui leur était possible de réparer. N'empêche qu'il y a ici un côté très effrayant dans ce "lo yenake", il n'effacera pas. Cela c'est la condition de l'homme ici bas, c'est notre condition.

Maintenant "l'ordre de la prière" ne correspond pas à une donnée présente de notre existence. Lorsque Dieu parle à Moïse et lui enseigne "l'ordre de la prière" (Seder Tefila), il lui enseigne une chose que notre existence ne peut pas nous apprendre.

## LA PROMESSE DE DIEU

C'est à la fois au-delà des données empiriques - donc les Sciences Humaines n'ont strictement rien à dire à ce sujet - et au-delà des données empiriques de l'existence, au-delà des leçons de l'Histoire, au-delà des capacités de la logique et de l'imagination humaine. Cette donnée repose sur quelque chose que nous n'avons pas encore évoqué, mais qui est en filigrane dans tout ce texte, elle repose sur une promesse divine. La Teshouva, bien sûr, est une obligation dans la Torah, c'est une Mitsva, quelque soit dans les livres de la "Halakha" la façon dont on formule cette Mitsva, elle est en tous cas de l'ordre de la Loi, ce qui a été fait doit être réparé par l'homme. Mais la "Teshouva" est aussi une promesse: cette promesse figure à la fin des cinq livres de la Torah dans le Deutéronome, dans la section appelée "Nitsavim" (Deut.30,2). Après les bénédictions et les malédictions de la parasha "Ti Kavvo", vient la promesse : "*Tu reviendras au Seigneur, ton Dieu*". Et lorsque tout cela se sera produit, "tu

reviendras"... Donc "tu reviendras", ce n'est pas seulement de l'ordre de la "Halaka", de la "Mitsva", c'est de l'ordre de la promesse. C'est-à-dire qu'il y a dans le pardon, en plus de ce que nous avons dit sur l'enracinement du pardon dans la création, de l'enracinement du pardon dans l'effort humain, il y a une troisième dimension qui n'est ni de l'ordre du passé, ni de l'ordre du présent, mais de l'ordre de l'avenir. Cette dimension est une dimension qui excède nos capacités humaines. Nous ne pouvons pas maîtriser l'avenir, nous ne sommes pas maîtres de l'avenir, il faut être attentif à l'avenir, il faut nous ouvrir à cet avenir, nous pouvons espérer, y croire ou ne pas y croire, mais en tout cas il n'est pas dans nos mains. C'est cette troisième dimension, la dimension, je dirai, libératrice du pardon que justifie l'ordre de la "Tefila" (la prière); lorsque Dieu se présente à Moïse, non pas comme Celui qui lui donne la Torah, mais comme Celui qui lui enseigne la prière, rôle inattendu pour Dieu, mais rôle qui implique le pardon. Lorsque Moïse est témoin de cette révélation étonnante dans le livre de l'Exode, lorsqu'il reçoit en plus du don de la Loi, en plus du don de la Torah, ce don supplémentaire de la prière qui permet le pardon, avec ce qu'il y a d'insensé dans cette prière, de surhumain, et c'est bien pour cela qu'il faut une révélation. Donc lorsque Moïse reçoit cette révélation-là, le verset s'interrompt sur le mot : "Nake" (Exode 34,7), "Nake" point final, c'est à dire "Il lave", un point. Il n'y a pas d'alternative, il y a pas d'autre côté, il n'y a pas de possibilité que cela ne se produise pas, mais il y a une promesse, promesse absolue, indestructible. "Nake", promesse qui, bien sûr, est de l'ordre du monde qui vient.

## LA PURIFICATION PROMISE

Cette promesse nous en avons un écho dans la liturgie de "Rosh ha Shana" et "de Kippour". C'est la Mitsva de Shofar, la sonnerie du Shofar qui conclut le "Yom Kippour". La sonnerie du Shofar à la fin du "Yom Kippour" est particulière, car elle n'est pas indiquée par un verset biblique, et pourtant elle figure dans la Torah. Elle figure dans le livre du Lévitique: à la fin de ce livre, vous avez les lois qui portent sur l'année sabbatique, la "Shemita" et l'année du "Yovel", ou cinquantième année, ou année du jubilé. La période de l'année sabbatique est une période qui est marquée par la libération de tous les esclaves, y compris ceux qui voulaient rester

esclaves, malgré eux donc, et le retour des champs à leurs propriétaires. Le verset du Lévitique est le suivant : "*Vous retournerez chacun à sa propriété, à son bien, et chacun retrouvera sa famille.*" (Lev. 25,10). Or, cette année de jubilé était introduite au jour de Kippour, c'est ce que dit le verset du Lévitique, par une sonnerie de Shofar. La sonnerie du Shofar était le signe de cette libération. Ce qui amène nos maîtres, en particulier le Maharal de Prague et le Gaon de Vilna, à dire qu'il y a dans tout Kippour un peu de la dimension du Yovel (jubilé). La sonnerie du Shofar à la fin de Kippour est liée, la guemara fait ce rapprochement, à la sonnerie du Shofar du Yovel. Ce qui veut dire que dans tout Kippour il y a cette dimension : "vous retournerez chacun à sa propriété ...etc", c'est à dire que derrière la notion du pardon se dissimule cette notion du retour. Un retour qui est un retour à soi au sens large du terme; ce n'est pas seulement un retour sur soi, ce n'est pas seulement un recueillement, c'est une réintégration, c'est une réappropriation. Ce qui a été brisé est réparé, ce qui a été perdu, ce qui a été souillé, ce qui a été violé dans notre identité se trouve réparé. "Vous retournerez chacun à sa propriété ...etc", et c'est sur ce fond de libération qu'on peut comprendre encore un autre terme.

Lorsque j'introduis un nouveau terme pour le pardon, il ne faut pas croire que la liste d'aujourd'hui sera exhaustive. Le terme qui me paraît fondamental, nous nous acheminons vers la conclusion de cette réflexion, c'est celui de: TAHARA (purification). Le texte du Lévitique lorsqu'on parle du Kippour dit : "Devant Dieu, ce jour-là, vous serez purifiés". Pas de purification si toutes les étapes dont nous avons parlé n'ont pas été remplies, s'il n'y a pas eu une prise en considération de notre place et de notre responsabilité à l'égard de la création, s'il n'y a pas eu une prise de conscience à l'égard des capacités de notre volonté pour réparer ce qui a été fait par nous, s'il n'y a pas cette dimension d'un espoir qui va au-delà de nos forces et de nos capacités et possibilités humaines. Dans la mesure où ces trois dimensions sont assumées par nous, à ce moment-là la TAHARA devient possible (Tahara, c'est la purification). Dieu est à la fois pour l'homme une source d'espérance et une purification, Dieu est le "Mikveh" (le bain rituel de purification). C'est l'explosion de joie à la fin du traité "Yoma" de la Mishna, après la liturgie de Kippour: Rabbi Aquiva dit : "Heureux êtes-vous, Israël, devant qui vous purifiez-vous,



et qui vous purifie ? C'est le Dieu d'Israël, c'est Dieu qui est ce "Mikveh".

### **LA JUSTICE ET LA VIE**

En conclusion, ai-je répondu à ma question, ou ai-je esquivé la réponse ? On pourrait dire que je l'ai trop différée; je ne me sentais pas tellement les forces d'y répondre, mais je voudrais y consacrer ces dernières phrases.

Lorsque nous nous posons la question : "qui peut pardonner ? ", au sens absolu du terme aucun d'entre nous. Aucun d'entre nous n'est en situation de véritablement pardonner, de faire ce qui est véritablement impliqué dans un pardon authentique. De faire sauter, en quelque sorte, nos limitations, du fait de notre existence, du fait de notre enracinement dans le temps et dans l'espace au cours des générations.

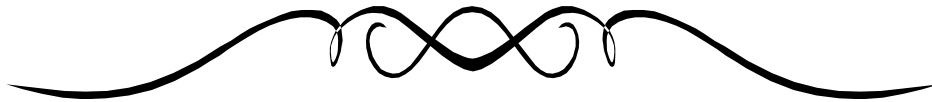
Nous sommes en mesure de demander le pardon, ce qui n'est pas peu, nous sommes en mesure d'invoquer le pardon, de nous associer à cette prière enseignée par Dieu à Moïse, ce qui n'est pas peu. Nous sommes en mesure d'être les disciples de celui qui nous enseigne le pardon, cela non seulement nous le pouvons, mais nous le devons certainement; c'est pourquoi, nous parlons d'un enseignement de la "Tefila" par Dieu à Moïse. Mais, en aucun cas, nous ne pouvons nous arroger ce privilège, en aucun cas, nous ne pouvons l'arracher à Dieu, en aucun cas

nous ne pouvons, dans le style bureaucratique moderne, l'institutionnaliser car il est complètement exclu d'institutionnaliser ce qui est de l'ordre de la volonté divine. Donc, nous sommes tous requis de demander le pardon, à des degrés différents bien sûr, suivant le degré de responsabilité et de la faute, ce qui est aussi enseigné de façon rigoureuse par la tradition. Tous nous sommes en situation de devoir demander ce pardon.

Qui doit être pardonné ? Tous, jusques et y compris Moïse. Mais plus que tout autre, doit demander le pardon celui à qui, suivant les poids et les mesures humaines, ce pardon semble impossible. C'est lui surtout qui doit le demander. Mais non pas le demander comme une faveur, comme une grâce, mais le demander comme il apparaît ici dans l'ordre de cette révélation, le demander comme l'achèvement, le mûrissement d'un processus placé sous le double signe de la générosité, de la bonté et de la vérité. Pas un pardon dans la complaisance, pas un pardon frauduleux, pas un pardon dans le mensonge.

Un pardon qui, encore une fois, et contrairement aux lois de la logique humaine sait concilier les exigences de la justice et celles de la vie.

Rabbin Daniel EPSTEIN



# LE PARDON

## DANS LA BIBLE

Analyse de quelques textes par le professeur James KUGEL

L'auteur est poète et professeur de'exégèse et de littérature biblique (Bible et Midrash) à Yael (USA) , à Harvard (USA) et à Bar Ilan (Israël) . Etant jeune étudiant, il s'est intéressé à la poésie française et passa une année d'étude à l'Université de Dijon.

J'aimerais traiter du sujet du pardon pendant la période biblique, et plus précisément de deux aspects du pardon que l'on peut approcher par deux versets bibliques, tirés du Lévitique.

Le premier verset - chap.19, v17 - suppose une situation assez commune dans la vie humaine : quelqu'un a offensé, endommagé, fait du mal à son prochain. Que faire ? Il est intéressant que le verset en question ne présente pas les choses du point de vue de l'offenseur, mais du point de vue de la victime. La Torah dit : - ici je dois m'excuser, je n'avais pas à portée de main une Bible française officielle, j'ai donc traduit les versets moi-même - "Ne hais pas ton frère en ton coeur réproouve ton prochain et tu ne commettras pas de péché à cause de lui". Je ne sais pas si le verbe réproouver est encore en usage, mais de toute manière, c'est reprocher quelque chose à quelqu'un : j'ai cherché dans la Vulgate et il semble bien que ce soit ce verbe. " Réproouve ton prochain et tu ne commettras pas de péché, l'expression est assez vague en hébreu et veut dire "ne pas commettre une faute" ou "ne pas recevoir de crédit pour avoir commis une faute", ici je pense : « tu ne commettras pas de péché à cause de lui ».

La première question qui se pose à propos de ce verset, est de savoir quel est le rapport entre les deux moitiés du verset, c'est-à-dire la première moitié du verset : "Ne hais pas ton frère

en ton coeur" et la suite : "Réproouve ton prochain et tu ne commettras pas de péché à cause de lui". La Torah a été donnée à Israël sans ponctuation, c'est-à-dire sans rien qui ne corresponde à nos virgules, deux points ou même point à la ligne, ni aux majuscules ; il est donc impossible de savoir s'il s'agit ici de deux phrases à proprement parler, de deux phrases séparées ou d'une seule phrase ; et même dans le cas d'une seule phrase, d'un seul verset, le verset pourrait très bien aborder deux sujets différents ; ici le verset comporte deux compléments d'objet différents pour les deux verbes : "Ne hais pas ton frère - Réproouve ton prochain". Peut-être que ces deux actes n'ont rien à voir l'un avec l'autre ; il est donc significatif de remarquer que tous les commentaires anciens et modernes voient ici deux commandements, deux commandements coordonnés, c'est-à-dire : pour ne pas haïr ton frère, ou ton prochain, puisque les deux mots s'emploient souvent comme des synonymes dans la Bible, et surtout dans le livre du Lévitique : pour ne pas haïr ton frère, il faut lui reprocher l'offense qu'il t'a faite, autrement tu risques de violer l'une des lois de la Torah à cause de lui. En d'autres termes, le reproche que l'on fait à son prochain exerce une fonction prophylactique auprès de l'offensé, il lui évite de haïr son frère en son coeur et peut-être aussi de violer d'autres prohibitions de la Loi sacrée.

Je dois expliquer que j'ai préparé cette

conférence pour ainsi dire en "deux temps - trois mouvements", j'ai parlé de ce verset en fonction de l'époque à laquelle il a été écrit mais je veux aussi l'examiner du point de vue de l'exégèse biblique dans l'Antiquité. Comment les premiers chrétiens et les premiers juifs comprenaient - ce verset ? Or, il est inutile d'exercer notre imagination à cet égard car il subsiste des derniers siècles avant l'ère chrétienne, du premier siècle chrétien, un certain nombre de textes qui témoignent non seulement de l'importance de ce verset mais aussi de la manière dont il était interprété à l'époque.

Précieux à cet égard un passage du livre de Ben Sira - Siracide en français - (bien que cela ait l'air d'un crime, c'est le nom du livre ! ), livre qui ne fait pas partie du Canon Biblique juif ou protestant, mais est inclus dans la Bible catholique où il est fait partie des apocryphes de l'Ancien Testament. Son auteur Yéhoua Ben Sira était un sage juif vivant à Jérusalem et qui avait écrit son livre en 180 environ avant l'ère chrétienne. Dans son livre, il traite de nombreux sujets bibliques ; à propos de notre verset de Lévitique, il dit la chose suivante - je dois expliquer ici que les commentaires bibliques de l'époque, à la différence de nos commentaires actuels qui citent le verset et en donnent ensuite l'explication, étaient présentés d'une manière moins directe, mais un lecteur hébraïsant de l'époque n'aurait pas eu de mal à identifier le passage suivant comme étant une sorte de commentaire de notre verset. Il reprend les mêmes mots en hébreu : "Réprouve un prochain qu'il ne le dise pas et s'il l'a déjà dit qu'il ne le dise plus. Réprouve un ami car souvent il s'agit de calomnies et ne crois pas tout ce que tu entends. Il arrive aussi que l'on fasse du mal sans le vouloir. Existe-t-il quelqu'un qui n'aie jamais péché par son langage ? « Réprouve ton prochain avant de te mettre en colère et fais place à la Torah de Dieu ». Ce passage se situe dans le livre de Ben Sira chap.19, versets 13 à 17. Bien que ce livre ait été rédigé en hébreu, une partie ne subsiste qu'en grec et en syriaque et j'ai essayé de reconstituer le texte hébreu au moyen de ces traductions secondaires et d'arriver ainsi à une nouvelle traduction française. Selon Ben Sira, on est obligé de blâmer son prochain dans deux cas différents : pour éviter qu'un mal ne soit fait, ou bien, si l'offense a déjà été commise, pour éviter qu'elle ne se reproduise. Ceci est vraiment remarquable de la part de Ben Sira.

J'aimerais savoir d'avance qu'un mal va se faire pour pouvoir reprocher à mon prochain

l'acte qu'il n'a pas encore commis. Ben Sira a dit cela deux fois : "Réprouve un ami qu'il ne le fasse pas. Réprouve un prochain qu'il ne le dise pas. Je crois que pour Ben Sira, cette formulation représente aussi un aspect de l'interprétation biblique : le texte hébraïque du verset 17 du chapitre 19 du Lévitique, ne dit pas simplement "Réprouve", avec un simple impératif (horéar), mais il emploie au contraire ce que les grammairiens bibliques appellent un verbe doublé, c'est-à-dire une forme d'emphase qui embellissait l'idiome biblique (horear toriar). A l'époque de Ben Sira, cette forme grammaticale demandait déjà une explication spéciale, à en juger par la traduction de la Septante, dans laquelle les traducteurs ont pris la peine, devant chaque forme doublée du verbe en hébreu, de représenter deux fois cette racine verbale, dans un grec d'ailleurs assez tordu. On sait que cette traduction grecque remonte au 3<sup>e</sup> siècle avant l'ère chrétienne et on sait que déjà à l'époque, l'interprétation biblique prêtait à ce redoublement du verbe une certaine signification. Ben Sira l'interprète ainsi : il faut réprouver son ami avant qu'il ne le fasse, et après, même s'il l'a déjà fait, on peut le réprouver en lui disant de ne plus le faire .

Mais il faut remarquer aussi que, selon l'interprétation de Ben Sira, il ne faut pas tomber sur l'accusé à « bras raccourcis », pour ainsi dire, il faut au contraire d'abord vérifier ce qui s'est passé et ce qui aurait été dit : car, dit-il, il s'agit souvent de calomnies. « Ne crois pas à tout ce que tu entends », c'est-à-dire : quelqu'un m'a dit que un tel a dit telle ou telle chose ou a fait telle ou telle chose, il faut d'abord que je vérifie ce qu'il a fait avant de venir auprès de lui et de le confronter à ce qu'il a fait, et de le réprouver pour ce qu'il a fait . Souvent, il s'agit de calomnies, ne crois pas à tout ce que tu entends. "Et même si l'offense a été réellement commise, dit Ben Sira, peut-être ne représente-t-elle pas l'intention réelle de celui qui l'a faite. Il arrive aussi que l'on fasse du mal sans le vouloir ; existe-t-il quelqu'un qui n'ait jamais péché par son langage ? Bref, selon l'interprétation de Ben Sira, celui qui entreprend de réprouver son prochain est obligé de témoigner d'une certaine gentillesse, voire délicatesse, sans laquelle la réprobation risque de mal tourner, et ici, Ben Sira pense évidemment à la fin du verset 17 de Lévitique 19 : "Réprouve ton prochain et tu ne commettras pas de péché ... à cause de lui ..." c'est-à-dire dans le sens suivant : "Réprouve ton prochain de telle manière que tu ne commettes

pas de péché à cause de lui ". Le reproche doit donc être fait avec beaucoup de tact, et si, en fin de compte, il n'amène pas une éventuelle réconciliation, "Eh bien, dit-il, fais place à la Torah de Dieu".

Cette dernière phrase fait peut-être allusion à la suite de notre verset 17, car en effet, le verset qui suit le nôtre est l'un des plus connus dans le judaïsme et le christianisme, à savoir "Tu ne te vengeras pas et tu ne garderas aucune rancune et tu aimeras ton prochain comme toi-même". Donc, selon Ben Sira, celui qui épuise tous les moyens prescrits, ayant réprouvé son prochain avant et après l'acte, est obligé, d'une part à débarrasser son cœur de la colère, et d'autre part à renoncer à la vengeance ou même à la rancune. Faire place à la Torah est le seul recours qui reste. Sous-entendue dans tout cela est l'idée, qui nous ramène à notre sujet, que celui qui réprouve son prochain est supposé en fin de compte lui pardonner, sans que les paroles toutefois suffisent toujours, s'il a subi une perte quelconque. Celui qui en est responsable sera certainement obligé de le dédommager, mais il n'y aurait aucune raison de souligner la gentillesse, la délicatesse, dans la description de la manière dont on doit reprocher une offense si le procédé ne visait pas à une réconciliation éventuelle entre les deux parties : ceci sous-entend aussi le pardon de la part de l'offensé. Il n'y a pas d'autre loi dans la Bible hébraïque qui exige le pardon de manière directe et précise. Mais je crois ne pas me tromper en voyant dans le verset 17 une exigence implicite de pardonner, tant par la prohibition de la haine et par l'exigence de réprouver son prochain, que dans le verset suivant qui condamne la vengeance et même la rancune. De toute manière, une telle conclusion s'impose à propos de la façon dont cette loi est interprétée par Ben Sira ; sa version, plus explicitement que la loi elle-même, vise à une éventuelle réconciliation et au pardon de la part de l'offensé.

D'autres textes de la même période font allusion à notre verset et mettent aussi l'accent sur la façon dont le reproche doit se faire. En effet, si le reproche est trop direct, il risque d'entraîner une confrontation qui, au lieu de résoudre le problème, ne fera que l'aggraver. Un texte qui témoigne de l'attention que portait le judaïsme antique à cette question se trouve dans le livre intitulé "Les douze Patriarches ". C'est un livre passionnant très méconnu des milieux juifs, je ne sais pas ce qu'il en est des milieux chrétiens, mais c'est un livre qui vaut la peine

d'être connu : il a probablement été écrit environ 100 ans avant l'ère chrétienne, ou peut-être au cours du premier siècle chrétien. Il a vraisemblablement été rédigé en hébreu ou en araméen, mais il survit uniquement en grec et si l'on examine attentivement le texte grec, il est clair que celui qui a écrit le texte grec ne traduisait pas mot à mot d'un texte grec ou araméen . Ce texte a maintenant un caractère chrétien : celui qui a rédigé le texte grec était chrétien et a ajouté à un texte juif des éléments chrétiens. Il s'agit en gros d'une collection de Testaments faits par chacun des Patriarches, c'est-à-dire les douze fils de Jacob. Chacun des Patriarches donne dans son Testament des conseils à ses enfants, tout en se confessant de ses propres péchés commis dans le passé. Le Testament de Gad, un des fils de Jacob, se concentre sur le sujet de la haine : la haine que celui-ci gardait pour son frère Joseph, et ce sujet nous amène tout naturellement à notre verset qui commence par : "Ne hais pas ton frère en ton cœur". C'est exactement le cas de Gad qui avoue avoir haï Joseph dans son cœur et ceci amène Gad à traiter du sujet du verset 17 : "Et maintenant, mes enfants, dit-il, aimez chacun votre frère et bannissez toute haine de vos cœurs. Mais aimez-vous mutuellement en faits et gestes, et en paroles ainsi que dans la disposition de vos âmes, car souvent, en présence de notre père Jacob, je m'adressais paisiblement à Joseph, mais dès que j'étais sorti, l'esprit de haine obscurcissait mon cœur et provoquait mon âme au point de vouloir le tuer. Aimez-vous donc les uns les autres dans votre cœur et si quelqu'un commet un péché contre vous, parlez-lui en paix, ayant banni le poison de la haine, c'est exactement notre verset : il ne faut pas haïr ton frère : "Bannis le poison de la haine, ne garde pas de ruse dans ton âme, et, si ton frère se confesse et se repent, pardonne lui ; mais s'il nie, ne te dispute pas avec lui car tu serais deux fois coupable". Ce passage est très intéressant à beaucoup de points de vue mais je vais à nouveau me concentrer sur le sujet du pardon. Nous retrouvons dans ce texte la même délicatesse exigée de la part de celui qui réprouve son prochain, toutefois ici le commandement de lui pardonner est explicite : "S'il se confesse et se repent, pardonnez-lui". On peut donc penser à une généralisation de l'interprétation de notre verset au 1<sup>o</sup> ou au 2<sup>o</sup> siècle avant l'ère chrétienne.

Cette impression est accréditée par la lecture d'un fragment des "Manuscrits de la Mer Morte", selon lequel les membres de cette

communauté de Qumran devaient se réprover mutuellement dans la constance et l'humilité, en considérant autrui avec amour : "Que l'on ne parle pas à son prochain avec colère, ou d'une manière provocante et grossière, qu'on ne le hâisse pas en son coeur, mais qu'on le réprove le jour même et que l'on ne commette ainsi aucun péché à cause de lui" ( fin de ce verset ). A nouveau ici nous retrouvons le thème de la délicatesse : on ne doit pas faire un reproche à son prochain d'une manière grossière ou trop agressive, il faut procéder avec délicatesse. Il me semble qu'un aspect de ce texte envisage également un pardon éventuel, qui constituerait l'aboutissement : il faut réprover son prochain de telle façon qu'il se confesse, ainsi, celui qui le réprovoe lui pardonnera. Pourtant, dans cette même communauté où furent rédigés et assemblés les "Manuscrits de la Mer Morte", nous trouvons une interprétation de notre verset toute autre que celle que nous avons vu jusqu'ici. Dans cette communauté ascétique, l'art de réprover son prochain est devenu un procédé juridique, c'est-à-dire qu'avant d'accuser un membre de la communauté d'un crime quelconque, il fallait le lui reprocher officiellement, devant témoins. Ce reproche constituait alors une sorte de "monition", comme on disait dans l'Église médiévale, qui prévenait ainsi le coupable qu'il était dorénavant susceptible d'être accusé devant le tribunal de la communauté si le crime se répétait.

Cette autre interprétation du verset se retrouve dans un autre texte de cette communauté, texte qui s'intitule "Le document de Damas" : "Tout membre de la communauté qui accuse son prochain sans acte de réprobation préalable devant deux ou trois témoins viole l'interdit de vengeance et de rancune ; son péché demeurera sur lui, puisqu'il n'aura pas obéi au commandement de Dieu qui lui dit : "Tu réproveras ton prochain et tu ne commettras pas de péché à cause de lui".

Un écho de cette règle communautaire se retrouve dans le Nouveau Testament, dans l'Évangile selon St-Matthieu (chap18, v 15 à 17) : "Si ton frère t'a fait du mal, va lui reprocher sa faute seul à seul. S'il t'écoute tu auras gagné ton frère, mais s'il ne t'écoute pas, prends un ou deux autres avec toi pour que chaque parole puisse être confirmée par le témoignage de deux ou trois témoins. S'il refuse de t'écouter, fais-le savoir à l'Église ; et s'il refuse d'obéir à l'Église, qu'il te soit comme un gentil ou comme un perceur ( personnalité la plus haïe dans le

judaïsme antique et les milieux chrétiens primitifs car collecteur d'impôts pour le compte du gouvernement ). Donc à celui qui n'obéit pas à l'Église, il faut d'abord dire seul à seul : "Tu as fait du mal de telle ou telle manière" : s'il ne t'écoute pas, selon St-Matthieu, il faut faire venir deux ou trois témoins et le réprover officiellement ; s'il n'obéit toujours pas, il faut l'amener devant la communauté qui est l'Église, et si s'il n'obéit pas alors à l'Église, il est mis au-dehors de la communauté, et il devient comme un gentil pour une communauté juive ou bien pire encore comme l'un de ces agents fiscaux du gouvernement romain.

Le rapport est frappant entre ce passage et le précédent passage tiré des "Manuscrits de la Mer Morte". Il a déjà auparavant attiré l'attention des chercheurs, qui supposent à juste titre à mon avis que, parmi les premiers chrétiens, se trouvait certainement des anciens membres de cette communauté de Qumran ; c'est un argument qui s'impose par d'autres ressemblances entre les textes de Qumran et le Nouveau Testament

Il faudrait souligner un autre aspect de cette citation tirée de l'Évangile : tout comme chez les membres de la communauté d'où proviennent les "Manuscrits de la Mer Morte" : la loi de réprobation de l'ami semble s'appliquer uniquement aux membres de la communauté, ceci dans les deux textes. Comme le souligne la dernière phrase que nous avons citée, tirée de l'Évangile : "S'il n'obéit pas à l'Église, qu'il soit mentalement mis en dehors de l'Église", c'est-à-dire que pour ceux qui n'appartiennent pas à l'Église, ou à la communauté de Qumran, cette loi biblique, les autres lois bibliques ne s'appliquent pas, eux ne faisant pas partie de cette communauté. Ceci soulève une question bien plus large, et qui vise entre autres ce samaritain : est-il ou non membre de la communauté, interroge cet avocat dans l'Évangile : c'est la question de savoir "Qui est mon frère ?". Cette réponse n'est pas évidente : il y avait clairement des gens à l'époque, comme les gens de Qumran, qui disaient, à chaque fois qu'il est mentionné : mon frère- mon prochain, dans la Bible, qu'il s'agit d'un membre de leur communauté. Mais même les autres juifs ne sont pas des frères, et bien sûr un samaritain ne fait pas partie de la communauté, ils ne sont donc pas obligés de l'aimer. D'ailleurs, cette phrase en hébreu : " Aime ton frère comme toi-même", peut s'interpréter comme une seule expression : "Ton frère comme toi-même", c'est-à-dire que le

frère qui n'est pas vraiment toi-même, il n'est pas vraiment ton frère, tu n'est donc pas obligé...et c'est comme cela qu'on l'a interprété à Qumran. Donc une loi qui, au premier regard, est très expansive. "Aimez votre frère" : oui mais qui est mon frère ? Et cette question fut posée très sérieusement par cet avocat de l'Évangile. La réponse que Jésus donne est l'histoire du "Bon Samaritain", et la réponse qui est donc sous-entendue est que même un samaritain est ton frère, et bien sûr tout Israël est ton frère, mais ceci n'était pas une réponse qui s'imposait à l'époque.

Ainsi, pour résumer nos réflexions au sujet de ce premier verset, pour résoudre un cas de conflit entre deux personnes selon la Torah, il est obligatoire que celui qui a subi une injure, un tort de la part de quelqu'un, prenne l'initiative et en fasse le reproche à son prochain. Il semble que ce procédé vise à éviter ce que le même verset traite de "haine dans le coeur". La "haine cachée dans le coeur" désigne dans l'idiome biblique la haine qui ne s'exprime pas, ainsi que la vengeance ou la rancune mentionnées au verset suivant. En d'autres termes, la Torah obligeait l'offensé à réprouver son prochain en vue d'une éventuelle réconciliation entre les deux parties. Mais, à la fin de la période biblique, cette loi s'interprétait déjà dans certains milieux comme une première mise en garde juridique prévenant l'offenseur d'une certaine poursuite judiciaire.

Le deuxième verset, tiré du Lévitique chap.16 v30, pourrait être appelé "purger" en araméen, car il présente un rapport avec "Yom Kippour" qu'on a marqué hier dans le calendrier juif : c'est peut-être le verset le plus important de cette journée de jeûne : "car en ce jour-là, Dieu vous absoudra en vous purifiant de tous vos péchés devant Dieu vous serez purifiés". Il m'a été difficile de traduire le verbe "léraper", racine d'où provient "Kippour", ce verbe signifie purger, mais j'ai préféré traduire par absoudre : "Car en ce jour-là, Dieu vous absoudra..." D'autre part, l'expression "Yom Kippour" se traduit en français par "Jour du grand pardon". Ceci est intéressant lorsqu'on examine à nouveau la littérature non biblique ou bien à moitié acceptée dans certains canons non bibliques, littérature écrite à partir du 3<sup>e</sup> avant l'ère chrétienne jusqu'au 1<sup>o</sup> ou 2<sup>o</sup> siècles de l'ère chrétienne. Dans cette littérature, on parle beaucoup de "Yom Kippour" qui est présenté comme le plus grand don que Dieu a

fait au peuple d'Israël. Prenons l'exemple du "Livre du Jubilé" qui fut écrit à mon avis environ en l'an 200 avant l'ère chrétienne : ce "Livre du Jubilé" présente «Yom Kippour» comme le plus grand don que Dieu fit à Israël, en lui permettant d'être d'année en année pardonné de ses péchés : « car en ce jour-là, Dieu vous absoudra de tous vos péchés, devant Dieu vous serez purifiés». Mais ce même aspect posait problème aux exégètes juifs et chrétiens, parce que ce verset semble présenter une sorte de chèque en blanc au peuple d'Israël, c'est-à-dire : "vous avez le droit de pécher, de faire tout ce que vous voulez pendant l'année ; si vous survivez jusqu'à Yom Kippour, alors tout sera oublié et vous pourrez recommencer à zéro". Du point de vue moral, il est clair que cela posait problème aux rabbins et à ceux qui les avaient précédés. Mais l'interprétation biblique serrait alors de très près ce verset ainsi d'ailleurs que tous les autres versets de la Torah, et l'on trouva au moins quelques solutions. Une solution consista à remarquer à nouveau que la Torah ne comporte ni virgule ni point ni point-à-la-ligne, et l'on pouvait donc répartir les mots de ce verset d'une manière différente ; au lieu de lire : "car en ce jour-là Dieu vous absoudra en vous purifiant de tous vos péchés ; devant Dieu vous serez purifiés", on pourrait lire : "Car en ce jour-là Dieu vous absoudra en vous purifiant de tous vos péchés devant Dieu ; vous serez purifiés". Quelle est alors la différence ? La différence est que si Dieu vous purifié de tous vos péchés devant Dieu, cela comprend peut-être les péchés qui sont dits en hébreu "ben adam lé maqom", c'est-à-dire entre l'homme et Dieu, mais pas les offenses commises entre deux hommes. Par exemple la violation du shabbat est un péché entre Dieu et l'homme, mais si quelqu'un vole de l'argent à son prochain, alors selon la tradition juive, "Yom Kippour" ne suffira pas pour pardonner cette catégorie de péché; mais le voleur doit d'abord restituer ce qu'il a volé à celui qu'il a volé, puis il devra aussi lui demander pardon. Donc, cette phrase était interprétée ainsi, comme une unité, dans la Michna selon Eliezer Ben Azaria qui explique que pour les péchés commis entre les hommes, il faut demander en premier lieu l'absolution de l'offensé ce qui comprend bien sûr la restitution et cela reste la pratique juive jusqu'à nos jours. La vieille de Kippour, ou lors des jours qui précèdent, les juifs pieux vont chez leurs voisins et chez leurs prochains pour leur demander pardon de tout acte qui les aurait endommagés au cours de l'année précédente.

Mais un autre aspect de ce même verset mérite notre attention : le verset parle de la purification du péché : "Dieu vous absoudra en vous purifiant de tous vos péchés devant Dieu vous serez purifiés». En hébreu je crois que la chose est tout à fait remarquable parce que le verbe purifier est tiré d'un tout autre domaine de la vie : la vie cultuelle du Temple. En effet, pour entrer dans le Temple à la période biblique, c'est à dire dans l'endroit des sacrifices, endroit censé être celui de la présence divine sur terre, à la différence de la synagogue, lieu de la prière et de l'étude, et invention plus tardive. Pour entrer dans le Temple, il fallait être en état de pureté physique, ce que l'on appelle en hébreu : « tahor ». Il est très facile de passer de l'état de pureté à celui d'impureté, surtout par le contact avec des substances impures ; un cadavre par exemple ; les rapports sexuels apportent l'impureté ainsi que l'accouchement, qui rend la mère impure pour un certain nombre de jours. Si on se trouvait dans un état d'impureté, il fallait être purifié avant d'entrer dans le Temple. Il faut souligner ici que l'impureté n'a rien à voir avec le péché. Au contraire, s'occuper d'un cadavre est une mitsva, une bonne action, mais quiconque accomplit cette mitsva devient impure, « tamé ». La reproduction est aussi considérée comme une mitsva, mais elle entraîne néanmoins l'impureté. Bref, être impur n'est pas un péché, et pécher n'implique nullement l'état d'impureté, qui nécessiterait une purification.

Et pourtant notre verset dit : "car ce jour là, Dieu vous absoudra en vous purifiant de tous vos péchés devant Dieu vous serez purifiés». Bien sûr ceci n'est pas le seul et unique verset parlant de purification du péché : il y a en effet des douzaines de versets bibliques qui y font allusion. On peut donc se demander quel est le rapport entre péché et impureté. Je ne crois pas qu'il s'agisse là d'une simple métaphore, mais d'une relation de base, d'une parenté fondamentale entre l'impureté et le péché. Qu'est-ce que ces deux choses ont en commun ? Dans la loi cultuelle de la Bible, l'impureté ne se dissipe pas toute seule : elle survient par contact physique en général, mais une fois contractée, l'impureté s'attache au corps humain et elle y reste. Si on est impure, ayant touché ou étant entré en contact avec une substance impure, on a beau s'abstenir de tout contact futur avec des substances impures ou bien s'entourer de substances pures à l'infini, tout cela n'aidera point.

Le seul moyen de se débarrasser de

l'impureté et de suivre le rite de purification prescrit, rite qui le plus souvent comprend l'immersion de tout le corps dans un bain spécial, le miqvé. Il est remarquable que la Torah considère que le péché à cet égard fonctionne tout à fait comme l'impureté, c'est à dire a priori il n'y aurait aucune raison de croire que les péchés que nous commettons un jour nous accompagnerons le lendemain ou le jour d'après ; au contraire, ce qui est fait est fait, passons à autre chose. Si aujourd'hui j'ai péché, j'espère faire demain une bonne action, une mitsva, et alors peut-être les deux actions s'égaliseront-elles ? Sinon, de toute manière, on ne peut pas changer le passé. Mais cela ne se passe pas ainsi ; selon la Torah, nos péchés nous accompagnent dans la vie exactement comme nous accompagne l'impureté. Et comme pour l'impureté, le seul moyen de se débarrasser de nos péchés est de suivre le rite prescrit par la Torah. C'est dans ce sens là que la Torah dit : "car ce jour-là Dieu vous absoudra en vous purifiant de tous vos péchés devant Dieu vous serez purifiés». Car la fonction première de « Yom Kippour » était de purifier Israël des péchés accumulés dans l'année précédente et de lui permettre d'approcher Dieu pour ainsi dire, comme de s'approcher de Dieu dans le Temple. C'est pour la même raison que le prophète Isaïe , chap.6, s'exclame, lors de sa première vision de Dieu dans son Temple : « Je suis perdu car je suis un homme aux lèvres impures et je vis parmi des gens aux lèvres impures ». Être "impur de lèvres" n'est pas une catégorie selon la loi juive. « Je suis perdu non pas parce que je me trouve en présence de Dieu mais parce que je me trouve en présence de Dieu alors que je suis en état d'impureté ». C'est pour cette raison que par la suite l'un des séraphins qui entourent le trône de Dieu s'approche du prophète pour toucher ses lèvres d'un charbon ardent et de cette manière le purifier et le rendre apte à être prophète, la fonction du prophète étant de parler de le part de Dieu.

Je vais terminer en essayant de voir ce que ces deux versets du Lévitique que nous avons examinés ensemble ont en commun. Il y a ici un fil conducteur : dans les deux cas, le mal qui a été commis ne se dissipe pas tout seul ; il continue à exister par lui-même. Cela va de soi dans le premier verset, qui traite du pardon entre l'homme et son prochain. Le choix se présente là entre le silence et la parole : ou bien on peut garder la haine à l'intérieur de soi, dans son coeur, ou bien on peut l'extérioriser en

réprouvant son prochain, acte de réprobation qui, si tout se passe bien, l'entraînera à son tour à la confession et s'achèvera par le pardon. La Torah commande cette dernière voie, du moins entre les membres d'un même peuple ou d'une communauté. Il est clair que le pardon ne sera pas facilement accordé, mais il est apparemment le but de tout le processus. Il en est de même s'il s'agit d'un mal fait à Dieu, à savoir un péché ; le même choix se présente : on peut garder le péché en soi ou bien on peut chercher à s'en débarrasser en l'extériorisant. Ce péché ne se dissipe pas avec le temps. Si l'on cherche à s'en

débarrasser, la voie imposée par la Torah consiste à nouveau en l'acte de parler, de se confesser, ce qui mènera au pardon. Ici également, la Torah semble envisager un éventuel pardon de la part de Dieu, bien que certaines restrictions ou limitations aient été identifiées par les premiers exégètes bibliques.

James KUGEL

## SESSION "CONNAISSANCE D'ISRAEL"

# *La lecture juive des Ecritures*

~~~~~

du lundi 21 au vendredi 25 Avril 1997

Avec :

Le père Georges MAURICE
Le pasteur Lucien SCHNEIDER

Le sujet traité cette année par les deux conférenciers est de toute première importance pour ceux qui désirent connaître le judaïsme et comprendre nos "frères aînés dans la foi". Nous avons en commun avec eux un trésor inestimable, les Saintes Ecritures, trésor que nous leur devons puisqu'elles nous ont été transmises par eux. Pourtant, nous constatons qu'il y a bien des différences d'approche et de lecture entre eux et nous. N'aurions-nous pas à les écouter attentivement à ce sujet si nous voulons les comprendre ?

Renseignements et inscriptions

CENTRE CHRETIEN DE GAGNIERES

30160 GAGNIERES

Tél: 04.66.25.02.67 Fax: 04.66.25.19.27

Réflexions sur le pardon juif après la Shoah

Lucien LAZARE

Ecrivain, historien de la période contemporaine de la Shoah, l'auteur est membre de la commission de désignation des "Justes parmi les nations" au YAD-VASHEM. Il a fondé le Lycée français René CASSIN de Jérusalem dont il assura la

Je voudrais vous livrer quelques réflexions sur ce que j'appellerais « **l'histoire du pardon juif** ». Je ne sais pas si une histoire comme cela a jamais été écrite. Sinon, peut-être un jour le sera-t-elle ...

En fait, a priori, si on se limite aux deux constatations de départ suivantes, on serait tenté de mettre un point final, de s'arrêter là. Ces deux constatations sont :

1/ L'Eglise, en tant que telle, n'a jamais demandé pardon aux Juifs.

2/ Les Juifs n'ont rien pardonné jusqu'à présent.

Effectivement, je crois que cela pourrait presque se passer de commentaires et nous inciter à en rester là. Cependant, je voudrais vous proposer quelques réflexions et d'abord vous préciser que lorsque je dis que les Juifs n'ont pas pardonné, j'entends qu'ils n'ont pas pardonné de leur propre initiative, de manière spontanée, sans avoir été sollicités, par simple générosité de coeur, ou peut-être, par simple désir d'établir un canal de relation, d'ouvrir une nouvelle page.

Et j'assortirai cette première réflexion de deux observations: la première c'est qu'en fait, il n'y avait pas, avant la Shoah, de communication entre l'Eglise, entendue dans son sens universel, et les Juifs. Ici, je ne vise pas des personnalités précises; quand je mettrai en cause telle ou telle personnalité, je citerai les noms, bien entendu. Et il ne pouvait donc pas être question, après la Shoah, de chercher à rétablir une communication qui

n'avait jamais existé.

Je vais utiliser une image que je reprendrai sans doute plusieurs fois, il n'y eut pas de mise en chantier avant la Shoah d'une "ligne téléphonique". Je crois que, pour l'Eglise, l'idée même d'une telle ligne téléphonique aurait été à l'époque quelque chose de saugrenu. Et j'ajoute que l'absence de communication, me semble-t-il, est l'un des points du contentieux entre l'Eglise et les Juifs. Cela a été le cas pendant de nombreux siècles et est demeuré, dans la période contemporaine depuis la Shoah, l'un des points du contentieux.

Après la Shoah et malgré la création de l'Etat d'Israël, il faudra attendre le Concile de Vatican II pour assister à une première démarche entreprise par l'Eglise. En reprenant notre image de tout à l'heure, on pourrait définir le Concile Vatican II comme la mise en chantier de cette ligne, mais seulement sa mise en chantier, on commence à stocker des bobines et à envisager de tirer des fils. Personne ne parle à ce moment-là de repentance. Je ne suis pas sûr, d'ailleurs, que quiconque y ait pensé. On n'en était encore pas là.

J'emprunte à un philosophe juif, Wladimir Jankelevich (Marcel Dubois et moi l'avons entendu ensemble à Paris en 1963) l'une de ses contributions, au cours d'un colloque d'intellectuels juifs, et qui se résume en une formule lapidaire: "Comment pardonner l'impardonnable ... ?". C'est qu'il s'agit d'un ensemble d'actes impardonnables. Mais ici, je ne voudrais pas que quiconque se laisse aller, même

une petite fraction de seconde, à incriminer l'Eglise pour tout ce qui a été commis. Je crois que nous sommes d'accord pour constater que nous parlons de participation de l'Eglise, au sens passif du terme, et dans certains cas au sens actif .

Je m'associe à la question-constatation de Jankélévich : "Pas de pardon pour l'impardonnable". Mais, j'ajoute qu'il est indispensable de distinguer entre repentance et pardon. Il est possible de pardonner même s'il n'y a pas repentance: c'est le pardon gratuit. Il est surtout possible de se repentir même s'il n'y a pas un acte de pardon qui fasse écho à la repentance, et même si on n'attend pas de pardon.

Je crois que la démarche essentielle est celle de la repentance. C'est vrai pour l'Eglise, pour les fidèles de l'Eglise, pour les Juifs, pour tous les hommes. Et, à partir de cette démarche, s'établit la communication jusque-là inexistante, ou qui a existé comme celle qui se produit entre le bourreau et la victime ou entre ennemis qui s'affrontent.

Quand je dis cela, je sais que j'enfonce des portes ouvertes, surtout parmi vous, puisque la raison d'être de C.OE.U.R., c'est la repentance. J'ai eu plusieurs fois l'occasion de le dire et je tiens à le répéter, je me sens vraiment en fraternité quand je me trouve parmi vous, étant donné que je crois pouvoir mesurer la dimension et la valeur du geste de repentance que, non seulement vous accomplissez, mais que vous préconisez et pour lequel vous militez au sein de vos communautés, au sein de l'Eglise.

Quand je pousse la réflexion plus loin, je constate aussi qu'en réalité, nous devons tous être conscients que la démarche de repentance, celle qui consiste à demander pardon, n'est pas une démarche qui s'impose à la conscience d'une manière spontanée. Le plus souvent, c'est l'aboutissement d'un très long cheminement ou processus marqué de beaucoup d'avatars; j'en ai sous les yeux un exemple pris dans la même conjoncture que celle dans laquelle je me situais quand je rappelais la réflexion de Jankélévich.

Le Pasteur André Dumas, dont nous déplorons le décès voici quelques mois, était titulaire de la médaille des "Justes parmi les Nations", car il a risqué sa vie pendant l'occupation pour sauver des juifs. C'est un homme qui m'a été très cher et très proche pendant des années, car nous avions des activités parallèles, en tant qu'aumôniers d'étudiants à Strasbourg, lui pour les protestants et moi pour les juifs. Il avait été invité à participer à ce colloque et a rapporté qu'en 1945, s'est déroulée à Perpignan une manifestation d'habitants de cette ville: les panneaux que portaient les manifestants disaient: "Habitants de

Weimar (ville proche de Buchenvald), pourquoi n'avez-vous rien fait contre l'existence, si proche de vous, de Buchenvald ?"

Je rappelle, comme l'a fait André Dumas, que Perpignan est située à proximité d'un camp de concentration français à Rivesaltes. Peut-être, dirait-on, les habitants de Perpignan ne savaient pas ce qui se passait dans le camp de Rivesaltes ? Hélas, il n'en est rien ! Et pourtant il n'y eut aucune intervention des habitants de Perpignan, ne serait-ce que pour soulager le sort de ceux qui souffraient à Rivesaltes, sans même parler de tenter de les sauver...

Il n'y a pas lieu, ici, de faire un réquisitoire, de s'indigner contre les habitants de Perpignan. Mais ceci fournit un exemple du caractère problématique de la démarche de repentance: elle ne vient pas spontanément à l'esprit, à la conscience.

Lorsqu'on a été spontanément, ou même passivement, auteur d'une offense à autrui, on est forcément conscient de l'offense qu'on a commise; mais il aurait fallu aux habitants de Perpignan, comme à ceux de Weimar, un long cheminement avant d'arriver à ce niveau de conscience.

Voici un deuxième exemple et peut-être allez-vous en être surpris; mais c'est un besoin personnel que j'ai de vous parler de ce qui suit, bien que ce ne soit pas du tout dans le sujet qui nous réunit aujourd'hui. Il s'agit d'un drame intérieur juif: il y a moins d'un an, un juif a assassiné Itzhak Rabin, Premier Ministre d'Israël. Les réactions à ce meurtre divisent la société israélienne en deux parties.

L'une pense que l'assassinat était l'acte d'un dément strictement isolé et qui n'exprime que sa propre démarche, sans être représentatif de quoi que ce soit au sein de cette société. Par conséquent, il faut s'appliquer à poursuivre et à châtier l'auteur de ce crime.

L'autre partie se pose la question de savoir si cet acte n'aurait pas été "couvert" par le consentement, sinon même par le désir, conscient ou non, d'une fraction de la société israélienne et même de la société juive de la diaspora. Et la question posée par cette fraction de l'opinion est fondée sur le fait de l'affirmation renouvelée, proclamée pendant des mois avant le meurtre, que la politique menée par Rabin amènerait à l'irréparable, jusqu'au point d'amener à la fin du Peuple Juif. Il s'est même trouvé chez certains que des textes sacrés ont été invoqués et commentés, comme pour justifier une éventuelle mise à mort de Rabin, voire pour en faire un devoir sacré. Si la réponse à cette question est affirmative, il existe donc au sein de la société israélienne un certain nombre d'éléments qui ont contribué à engendrer le

drame. On pourrait imaginer qu'il faudrait un examen de conscience conduisant à la repentance. Jusqu'à présent cela ne s'est pas produit: il n'y a eu que des mouvements isolés, des actes de tel ou tel, appelant à la repentance ou l'exprimant.

On a écrit : "Non, ce n'est pas l'acte d'un dément, c'est l'acte d'un homme que nous avons enseigné et formé. Il est le fruit de notre enseignement". Ce genre de réaction est très isolé et provient de personnes qui, en fait, ne partagent pas la culpabilité, pour autant qu'il y ait culpabilité.

Peut-être savez-vous que, le lendemain de Rosch Ha Shanah, dans le calendrier juif, on marque le meurtre commis après la destruction du Premier Temple contre Guédalia, ce dirigeant qui avait été placé à la tête de la Communauté Juive restée sur place par les vainqueurs babyloniens (dernier chapitre du 2^{ème} Livre des Rois). Guedalia a été assassiné par des juifs, assassinat politique à la haute époque biblique; on continue aujourd'hui à jeûner pour expier ce meurtre.

Or, cette année, le matin de ce jour du jeûne pour Guédalia, s'est constituée une communauté de prière, qui s'est rendue sur les lieux de l'assassinat de Rabin et y a célébré l'office religieux du jeûne de Guédalia. C'est un acte qui non seulement appelle à la repentance, mais aussi l'exprime. Cependant, encore une fois, n'y ont participé que des hommes et des femmes non concernés directement par cette culpabilité. Ils ne font pas partie de ceux qui disent qu'il s'agit d'un acte démentiel. Je pense que le jour de la repentance viendra.

Je cite ce cas, parce que j'en éprouve un besoin personnel après ces "jours redoutables" qui viennent de se terminer hier. Il s'agit d'une démarche difficile qui viendra au bout d'un parcours très long. Vous me pardonnerez si j'ai introduit un élément qui ne vous concerne pas dans le propos qui nous occupe.

Je voudrais évoquer maintenant quelques étapes qui ont marqué l'histoire des rapports entre l'Eglise et les Juifs depuis la Shoah. J'ai choisi, bien sûr, certains faits sélectivement, parce que nous n'avons pas le temps d'examiner chacun des événements et des textes. Vous me reprocherez, peut-être d'être tendancieux; mais je m'efforce d'être sincère.

Le premier point est le pèlerinage de Paul VI en Terre Sainte, qui s'est déroulé à l'époque du Concile Vatican II. Vous savez que Paul VI a été le Pape qui a conclu ce Concile. Son voyage a été le premier pèlerinage pontifical en Terre Sainte de toute l'histoire de l'Eglise: aucun pape n'y était venu avant lui !

Je ne sais pas si vous vous en souvenez,

mais cela ne restera pas une page de gloire de l'Eglise, notamment à cause du comportement de Paul VI. Celui-ci s'est efforcé de ne pas mettre les pieds sur le territoire israélien. Et il n'a pas prononcé une fois le nom d'Israël. Il est venu dans la Jérusalem orientale, alors gérée par le Roi de Jordanie, mais s'est bien gardé de franchir la ligne de démarcation entre les deux Jérusalem. A Megiddo, le Président de l'Etat d'Israël de l'époque, est allé lui faire une visite de courtoisie, lui souhaiter la bienvenue. C'était, bien sûr, une démarche à caractère politique qui était une avance faite à l'Eglise.

Mais, cette avance est restée sans écho: si Paul VI avait voulu manifester qu'il n'est pas question d'établir une "ligne téléphonique" pour la communication entre l'Eglise et les Juifs, il ne s'y serait pas pris autrement. Et il l'a fait de manière plus éclatante que cela n'avait jamais été le cas auparavant: il a, en quelque sorte, conforté l'idée, reçue par l'Eglise pendant des siècles, que les Juifs sont des gens avec qui on ne parle pas, avec qui on ne dialogue pas, avec qui on n'entretient pas de relation.

Cela a été une occasion ratée de première grandeur et explique ce que je disais tout à l'heure, ce n'est pas une page de gloire dans l'histoire de l'Eglise.

Les Juifs de l'époque ont été très conscients qu'existaient au Vatican, dans la Curie Romaine, des voix divergentes. Ce n'était plus le discours monolithique de l'Eglise, vis à vis des Juifs. Et si les circonstances du pèlerinage de Paul VI ont manifesté que les Juifs sont des gens qu'on ne fréquente pas, à qui on ne parle pas, il y eut des hommes occupant des responsabilités au plus haut niveau de l'Eglise qui étaient d'un avis exactement contraire. Cela s'est reflété dans un certain nombre de constitutions ou de textes du Concile Vatican II et de bien d'autres manières. On a été conscient, chez les Juifs, que l'Eglise était déchirée entre deux courants opposés et qu'il n'y avait plus un "non" homogène et massif au sein de l'Eglise pour un dialogue avec les Juifs.

Je voudrais aborder un deuxième point qui va être aussi très controversé: c'est la personnalité qui occupe actuellement le Siège de Saint Pierre, Jean Paul II.

Son avènement ne constitue pas, sur un plan historique, une bonne nouvelle pour le Peuple Juif; certes, il y a eu un certain nombre d'actes non négligeables et même de grande dimension, qui ont un caractère positif; certains ont même révolutionné les rapports entre l'Eglise et les Juifs, ne serait-ce que la reconnaissance de l'Etat d'Israël et l'établissement de relations diplomatiques.

Mais je me situe beaucoup plus sur le plan

de la réflexion sur la repentance. Sur ce plan-là, je pense, que l'avènement du pape Jean Paul II ne fut pas une bonne nouvelle pour le Peuple Juif. En effet, très peu après son avènement, le Pape a fait connaître par un certain nombre de textes et discours, notamment celui de Compostelle, quelle était sa vision de l'humanité, du point de vue de l'Eglise. Il a notamment développé l'idée selon laquelle c'est la "raison" (ratio) occidentale qui porte la responsabilité des horreurs de ce siècle; et que par exemple, lorsque le nazisme a persécuté les Juifs, c'est l'Eglise qu'il visait; ne pouvant l'attaquer de front, alors, il a alors attaqué les Juifs. Autrement dit, la cible du nazisme n'était pas les Juifs, mais l'Eglise. Certains de ses commentateurs, notamment le Cardinal Lustiger, ont expliqué qu'à Auschwitz, l'Europe s'est affranchie de Dieu. Qu'il faut donc un retour de l'Europe à ses racines chrétiennes antérieures à l'avènement de la "raison" occidentale.

Il y a eu des gestes qui ont confirmé ces tentatives d'accaparement d'Auschwitz par le Pape Jean-Paul II. C'est ainsi que je continue à regarder la décision pontificale de béatifier deux victimes d'Auschwitz, Edith Stein et Maximilien Kolbe. Edith Stein était une religieuse d'origine juive, convertie à l'Eglise et Maximilien Kolbe était un prêtre polonais qui avait déjà à son actif une action considérable dans l'Eglise Polonaise. L'un et l'autre ont été béatifiés et cela a été ressenti par un certain nombre de Juifs de la même manière que la doctrine consistant à, dire que la cause des horreurs de ce siècle de la Shoah est l'avènement de la raison occidentale qui s'est substituée à l'enseignement de l'Eglise, aux racines chrétiennes de l'Europe. C'est une substitution de l'identité catholique à l'identité juive qui est, à nos yeux, illustrée par ces deux béatifications.

Je pense que c'est dans cette perspective aussi qu'il faut observer un autre événement contemporain du pontificat de Jean Paul II, je veux parler de l'affaire du Carmel d'Auschwitz. Cela correspond très bien au schéma énoncé par Jean Paul II à Compostelle et vous savez qu'il a fallu de très nombreuses années pour trouver une issue à cette querelle qui a divisé un certain nombre de membres de l'Episcopat Catholique et les Juifs.

Ceci dit, je souligne bien volontiers qu'une solution a été trouvée. Car il y a aussi au sein de l'Eglise des hommes résolus à balayer le contentieux entre l'Eglise et les Juifs et à payer le prix que cela implique. Dans tout accord négocié, il y a un prix à payer; au sein de l'Eglise, il y a un certain nombre de membres de l'Episcopat au niveau le plus élevé, qui sont absolument décidés à payer ce prix.

Alors, je vais approcher de ma conclusion en citant des textes qui sont tout-à-fait récents. L'un est une déclaration du Cardinal Cassidi à Prague en 1993 qui a dit que l'Eglise doit faire repentance et il a utilisé le terme hébreu "Teshouva". Cette déclaration qui a eu un certain retentissement n'a pas été reprise par le Vatican. Il n'y a pas encore d'option claire dans l'Eglise pour la repentance. Le Mouvement C.OE.U.R. éprouve encore le besoin de militer pour faire adopter l'idée de la repentance qui n'est pas partagée par une grande part des croyants et de l'Episcopat. Seuls, certains évêques français, notamment le Cardinal Etchegaray, qui est l'un des plus en pointe sur ce plan-là, se sont prononcés en faveur de la repentance.

Le second texte, plus récent encore, qui m'a été communiqué est celui du Cardinal Martini; ce texte est paru dans le Bulletin du SIDIC du 9 Septembre 1995. C'est la traduction libre en français d'une allocution prononcée en italien et qui dit :

" Le devoir de soigner ses plaies (les plaies du Peuple Juif) nous incombe directement à nous, en Europe, parce que c'est ici que cette terrible extermination a été perpétrée, et cela, non pas en raison d'un concept de responsabilité collective, mais d'un sens de solidarité morale face à la nuit du Mal ... Si nous sommes prêts à un changement radical de nos coeurs, nous sommes alors disponibles à la conversion Teshouva."

Ce texte est préparatoire à une réunion qui doit se tenir en Autriche durant l'été 1997. Il est possible qu'il y ait une intention que je n'ai pas encore réussi à décrypter, aussi longtemps que le vocabulaire reste ce qu'il est. Le terme "Teshouva-conversion", utilisé au lieu de repentance, pourrait laisser place à l'hypothèse que le temps de la repentance n'est pas encore venu ?

De toutes manières, si le Cardinal Martini veut créer un pont entre les éléments de l'Eglise qui sont préoccupés de réhabiliter l'image ternie de Pie XII (et toute entreprise de ce genre est une barrière contre l'idée de repentance) et ceux qui sont au contraire préoccupés par une démarche de repentance et tentent très sincèrement et activement d'implanter ce concept au sein même de l'Eglise, peut-être verrons-nous plus clair lorsque cela sera dit explicitement. Pour le moment, cela n'est pas encore le cas.

Je vais vous proposer une conclusion qui n'est pas très réjouissante, vous n'en serez pas étonnés, étant donné la direction qu'ont pris mes propos.

Je crois très sincèrement que le cheminement vers la repentance, vous en êtes une preuve vivante, est inéluctable. On arrivera au jour

de la repentance pour l'ensemble de l'Eglise. Ceci dit, je crois qu'il faut ajouter et c'est un élément très favorable, que le Peuple Juif n'est jamais parti à la chasse à la repentance de l'Eglise, il ne l'a pas revendiquée, il n'a pas crié vengeance, il n'a pas harcelé l'Europe de manifestations, il n'a pas semé un terrorisme sanguinaire après la Shoah. Il s'est contenté, par exemple, de dire "non" au Carmel d'Auschwitz. Les quelques phrases que je viens de dire sont aussi du Cardinal Martini. C'est l'un des éléments favorables que je tiens à verser à notre dossier.

Mais là où ma conclusion devient moins lumineuse, c'est lorsque je me livre à la réflexion suivante: avec le temps et les années qui passent, s'installe chez un nombre grandissant de Juifs un sentiment d'indifférence. On risque d'en venir à la conclusion que si on ne peut pas établir de dialogue avec l'Eglise, tant pis ! A quoi bon s'obstiner ?

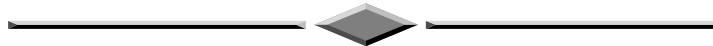
Et pour une partie de nos contemporains ou de la génération suivante, lorsque le jour de la

repentance sera venu, il risque d'arriver un peu trop tard. C'est ce que je crains. Marcel Dubois me confirmera certainement que les médias d'Israël sont de moins en moins attentifs aux démarches de l'Eglise. Et c'est à mon avis une très mauvaise nouvelle.

Je voudrais me tromper, mais je crains que ces atteroiements, la durée infinie des démarches soient, en tant que tels, de très sérieux obstacles au dialogue et risquent de finir par le rendre superflu.

C'est pourquoi je lance un cri d'alarme aux gens de C.OE.U.R., catholiques, protestants et orthodoxes, qui sont préoccupés par la promotion du temps de la repentance: activez vos démarches, faites que leur issue intervienne avant que l'indifférence n'ait triomphé au sein des Juifs.

Lucien LAZARE



Une initiative à soutenir:

LES MARCHES DE LA RECONCILIATION

Il y a 900 ans, de partout en Occident, des gens, croyant bien faire, sont partis, les armes à la main, pour conquérir Jérusalem. Ce fut la première croisade.

Le malheur est qu'en allant prendre la Ville, ils ont répandu des flots de sang. L'occident a presque oublié cela. Mais pas les Juifs ni les Musulmans qui, eux, insistent pour qu'on ne l'oublie pas.

Une façon de leur répondre a été imaginée par "les marches de réconciliation". Partant d'Europe, des chrétiens vont à pied de ville en ville, en reprenant les routes empruntées par les croisés jusqu'à Jérusalem. Ils frappent aux portes des synagogues et des mosquées, pour "présenter des excuses" pour les actes de violence commis par les croisés. Ils lisent et distribuent en marchant un message d'excuses (extrait ci-dessous).

En Allemagne, en France, en Italie, ils ont déjà commencé leur marche, ayant pour objectif d'atteindre Jérusalem en 1999 - date anniversaire de la prise de la Ville.

L'accueil réservé jusqu'à présent par les Juifs et les Musulmans a été très favorable.

A la mosquée de Cologne, l'Imam a dit que leur démarche allait les aider à voir comment, eux aussi, pourraient présenter des excuses pour les erreurs du passé. Quant aux Juifs, certains se sont écriés: "il y a 900 ans que nous attendions votre venue."

Le plus surprenant a été l'accueil officiel fait à une poignée de marcheurs à Istanbul, en Octobre 1996. Toute la presse était là, et la Télévision a répercuté l'information dans tout le pays. Résultat: une grande partie de la population de la Turquie (70 %selon les estimations officielles rapportées par LYNN GREEN, directeur international des Marches de Réconciliation) a, soit lu, soit vu à la télé, quelque chose sur les marcheurs.

Le terrain donc bien préparé pour la poursuite des Marches en Turquie, qui sont prévues d'Avril à Septembre 1997. Une occasion de dire la vraie Bonne Nouvelle à des gens qui n'en ont eu qu'une image déformée, ou aucune image du tout !

MESSAGE D'EXCUSES

Il y a neuf siècles, certains de nos ancêtres partirent en guerre au Moyen-Orient sous l'emblème de la croix de Jésus-Christ. Que ce fut par consécration, par désir de justice, par goût du combat ou pour d'autres motivations, une chose est sûre: beaucoup de sang a été versé ... Leur comportement fut très souvent un affront et une trahison à la volonté du Christ et à sa vraie nature. En portant l'épée contre les peuples juif et musulman, les croisés n'ont pas transmis la vraie signification de la croix qui est réconciliation, pardon et amour du prochain.

En cette date du 900^{ème} anniversaire de la Première Croisade, c'est d'une autre manière que nous voulons porter le nom de Jésus-Christ. Nous voulons reprendre les routes empruntées par les croisés pour dire combien nous regrettons leurs actions et pour démontrer le vrai sens de la croix. Nos regrettons profondément les atrocités commises au nom du Christ par nos prédécesseurs et nous dénonçons toute violence commise au nom de Jésus-Christ.

Là, où les croisés agirent avec violence, nous voulons offrir l'amour et la fraternité. Jésus-Christ est venu nous apporter la vie et non la mort. Pardonnez-nous d'avoir laissé son Nom être associé à la violence. Nous aimerions tant que Ses paroles puissent retrouver tout leur sens: "L'Esprit du Seigneur est sur moi parce qu'il m'a oint pour guérir ceux qui ont le coeur brisé, pour annoncer la bonne nouvelle aux pauvres, il m'a envoyé pour proclamer aux captifs la délivrance, et aux aveugles le recouvrement de la vue, pour renvoyer libre les opprimés, pour proclamer une année de grâce du Seigneur".

**Pour en savoir plus: Les Marches de la Réconciliation
92, rue Rébeval 75019 PARIS**

COURRIER



des lecteurs

Notre ami, et membre du Conseil de COEUR, Antoine LEMINEUR, nous envoie ce texte d'actualité que nous publions ici volontiers en le remerciant de cette initiative que nous soutenons pleinement.

50 ANS APRÈS ... 5 intentions de prière



Face au problème brûlant des avoirs juifs encore aux mains des non-juifs, 50 ans après la disparition de l'oppression nazie, 5 intentions de prière s'imposent à notre esprit:

1 - RESTITUTION

Restitution des biens aux victimes et à leurs descendants, conformément aux prescriptions du Jubilé, au terme de 50 ans:

"Dans cette année de jubilé, chacun de vous retournera dans sa propriété" (Lévitique 25:13)

"En vérité, je te le dis, tu ne sortiras pas de là que tu n'aies rendu jusqu'au dernier centime" (Evangile de Matthieu 5:26)

2 - REPENTANCE

Repentance des coupables

"Est-ce que je souhaite la mort du méchant ? dit le Seigneur, l'Eternel. N'est-ce pas plutôt qu'il revienne de sa conduite et qu'il vive ?" (Ezéchiel 18:23)

3 - REJET DES ACTES COUPABLES

Rejet des actes coupables et des objets résiduels dans notre héritage, tant matériel que culturel.

"Ne suivez pas les égarements de vos pères, n'observez pas leurs coutumes et ne vous souillez pas avec leurs idoles" (Ezéchiel 20:18)

"... car vous avez été rachetés de la vaine manière de vivre que vous aviez hérité de vos pères " (1 Pierre 1:18)

4 - REHABILITATION

Réhabilitation des victimes et des coupables:

" Il rendra l'objet qu'il a volé ...et il lui sera pardonné" (Lévitique 5:23-26)

" Moi non plus, je ne te condamne pas; Va et désormais, ne pèche plus !" (Evangile de Jean 8:11)

"Ainsi donc, frères, nous avons l'assurance d'un libre accès au Sanctuaire par le sang de Jésus" (Epître aux Hébreux 10:19)

5 - RECONCILIATION

"... le loup habitera avec l'agneau" (Esaïe 11:16)

"... et va d'abord te réconcilier avec ton frère" (Evangile de Matthieu 5:29)

"Il vous a réconciliés par sa mort" (Colossiens 2:21-22)

KIPPOUR 1997

À JÉRUSALEM

Du dimanche 5 au dimanche 12 Octobre

Au programme:

- Découverte de la ville sainte et de quelques lieux importants du pays.
- Démarche de repentance avec réception au Mémorial du Yad-Vashem, suivie d'une participation dans les synagogues aux offices de Yom-Kippour.
- Participation à un séminaire juifs-chrétiens sur le thème:

**“L’écoute et l’étude de la Parole
dans les traditions juive et chrétienne”**

Possibilité de prolonger le séjour pour découvrir la Galilée et/ou participer aux festivités de SOUKKOT.

Logement arrangé dans des conditions modestes permettant un coût limité pour l'ensemble du séjour.

Renseignements complémentaires et inscriptions :
COEUR - Quartier Le Martinet - 30160 GAGNIERES